NOTICE

de mise en service et de maintenance

Pensez chauffage, pensez Grant.

BRÛLEUR À GRANULÉS

GRANT BY KIPI

de 12 à 33kW

FR| DOC 0009 | REV 01.00| JUIN 2021

PENSEZ CHAUFFAGE, PENSEZ GRANT... PLUS DE 40 ANS D'EXPÉRIENCE

www.grantfrance.fr

SOMMAIRE

1- Description du produit..... 5
2- Caractéristiques du granulé..... 6
3- Description du brûleur et de son fonctionnement..... 6
4- Installation..... 8
4.1- Guide d'installation du brûleur sur une chaudière Grant..... 9
5- Mise en service..... 10
5.1- Premier allumage du brûleur..... 11
5.2- Raccordements de l'appareil..... 11
5.3- La vis d'alimentation Trémie..... 12
5.4- Test de la vis d'alimentation (Test de perform)..... 12
5.5- Poids du granulé..... 12
5.6- Allumer le brûleur..... 12
5.7- Débit d'air..... 12
6- Modes de fonctionnement du brûleur..... 13
6.1- Mode surveillance (anti court-cycle/supervision)..... 13
6.2- Mode standard..... 15
7- Diagnostique des pannes..... 16
8- Réglage et maintenance du brûleur..... 18
8.1- Conditions générales d'utilisation..... 18
8.2- Réglage du débit d'air dans la chambre de combustion..... 19
8.3- Descriptif de maintenance du brûleur..... 20
9- Consignes de sécurité liées au fonctionnement du brûleur..... 30
10- Recyclage du produit en fin de vie..... 31
11- Descriptif du raccordement entre le brûleur et le régulateur 860P3..... 32
11.1- Schéma du régulateur 860P3..... 32
11.2- Correspondance des abréviations dans les schémas..... 33
11.3- Schéma électrique du bornier de raccordement du brûleur..... 34
11.4- Descriptif du bornier de raccordement du brûleur..... 35
12- Vue éclatée du brûleur..... 36
13- Dimensions des brûleurs..... 40
14- Caractéristiques des brûleurs..... 42
15- Conditions de garantie et garantie client..... 43
16- Mise en service et maintenance..... 47
17- Dépannage..... 51

1. Description du produit

La gamme de brûleurs inox, rotatif GRANT by KIPI est conçue pour la combustion de combustible biomasse sous la forme de granulés de bois. (Voir les spécifications au chapitre 2).

Les brûleurs fonctionnent automatiquement et ne nécessitent pas de surveillance constante. L'utilisation d'une chambre de combustion rotative empêche l'adhérence aux parois des cendres formées lors de la combustion et permet également de les évacuer. La chambre de combustion, avec sa multitude de trous ventilés, permet une meilleure stabilité de la flamme et ainsi d'obtenir une excellente combustion.

Le brûleur est conçu pour être utilisé avec des chaudières à granulés de bois type STELLA PELL COMPACT, SPIRA PELL ECO OU SPIRA PELL CONDENS.

Le brûleur est écologique car il utilise du combustible provenant de sources d'énergie renouvelable. Il se caractérise également par une faible consommation électrique. Le brûleur est équipé d'un régulateur 860P3 qui assure le dosage optimal du combustible en fonction des paramètres définis par le technicien agrée par Grant lors de la mise en service.

Le régulateur 860P3 possède en écran tactile intégré à la chaudière qui permet une gestion complète du brûleur GRANT by KIPI.

Le brûleur est équipé d'organes de sécurité qui, en cas de surchauffe ou de perte de flamme dans la chambre de combustion, coupent l'alimentation en combustible. Une coupure de l'alimentation électrique stoppe automatiquement l'alimentation en granulés et la quantité de granulés restant dans la chambre de combustion n'endommagera pas la chaudière ni les dispositifs associés. Le brûleur doit être raccordé au flexible de la vis sans fin de la trémie livrée avec la chaudière.

Le brûleur doit être alimenté avec des granulés dont les caractéristiques techniques sont décrites dans le chapitre 2.

2. Caractéristiques du granulé

Le brûleur doit être alimenté uniquement avec du granulé présentant les caractéristiques suivantes :

Type	Granulés de bois
Diamètre	6±1mm,8±1mm
Longueur	3,15 mm ÷ 40 mm
Taux de poussières	≤ 1%
Masse volumique	≥ 600 kg/m^3 *
Humidité	≤ 10%
Pouvoir calorifique	16,5÷19 MJ/kg
Taux de cendre	≤ 0,7%

La puissance nominale des brûleurs est donnée pour l'utilisation de granulés fabriqués conformément aux spécifications NF, DIN ou DIN plus. Avec des granulés d'un pouvoir calorifique différent de ceux mentionnés ci-dessus, il sera alors nécessaire de faire un réglage de combustion adapté. Attention une utilisation de granulés non adaptés ou non conformes peut annuler la garantie.

** Selon les normes de qualité DIN plus ou NF pour les granulés, le coefficient est compris entre 0,6 et 0,7 (masse volumique comprise entre 600 et 700kg/m3)*

3. Description du brûleur et de son fonctionnement

No	Description
1.	Chambre de combustion rotative
2.	Chambre d'amenée d'air rotative
3.	Support brûleur avec isolation thermique (Uniquement pour la gamme Spira)
4.	Support de la chambre d'amenée d'air et de combustion
5.	Chambre de ventilation
6.	Coude de raccordement pour le flexible d'alimentation granulés
7.	Flexible pour alimentation granulés
8.	Vis sans fin d'alimentation granulés de la trémie
9.	Trémie (Schéma ci-contre Stella Pell Compact)
10.	Ventilateur
11.	Mécanisme de rotation de la chambre de combustion
12.	Vis sans fin d'alimentation granulés du brûleur
13.	Allumeur

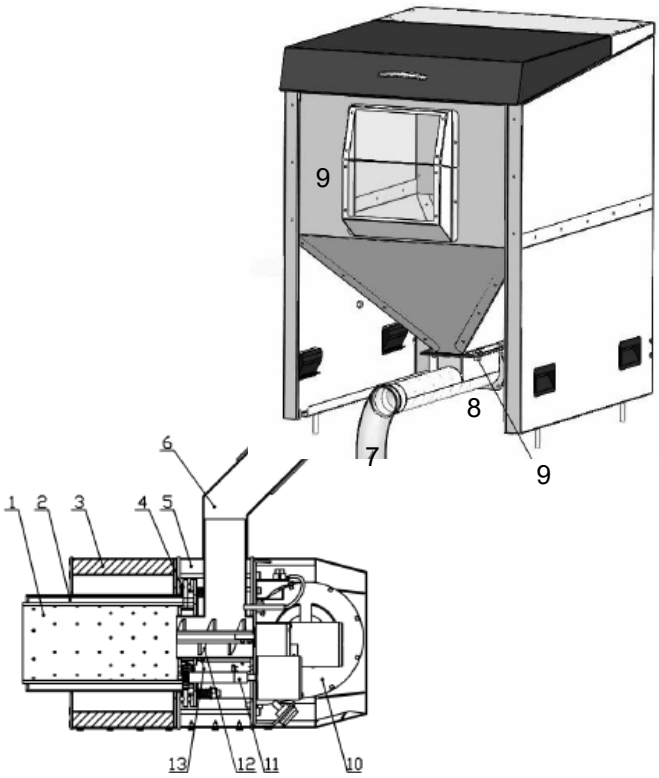

Le brûleur rotatif GRANT by KIPI est composé d'acier, et d'inox pour les parties les plus exposées aux hautes températures. Les autres composants sont protégés par une couche de peinture galvanisée. La vis sans fin d'alimentation granulés de la trémie (8) est constituée d'un tube en acier inoxydable haute température.

Attention : pour la chaudière STELLA PELL COMPACT, la vis sans fin d'alimentation granulés de la trémie est située à l'intérieur de la chaudière. Pour la gamme de chaudières SPIRA PELL, la vis est apparente sur la face avant de la trémie.

Le brûleur est composé des éléments essentiels spécifiés dans le schéma page 6.

Le fonctionnement du brûleur débute par le démarrage du ventilateur, ensuite la trémie (9) alimente en granulés le brûleur par le biais de la vis sans fin (8) et du flexible souple de sécurité (7) qui est amené vers la vis sans fin d'alimentation du brûleur (12) qui alimente la chambre de combustion rotative (1). Une fois le granulé présent dans la chambre de combustion l'allumeur céramique (13) chauffe et enflamme le granulé présent.

Une fois l'allumage effectué, le brûleur passe en Mode STANDARD conformément aux paramètres de réglages prédéfinis. La quantité nécessaire à la combustion du granulé est fournie via le ventilateur (10). En fonctionnement, la rotation de la chambre de combustion tubulaire (1) et la chambre d'amenée d'air (2) sont entraînées par le mécanisme de rotation (11). La vitesse de rotation est réglable.

Le fonctionnement du brûleur est entièrement automatique et paramétrable. Une quantité de granulés est automatiquement amenée de la trémie en fonction des besoins déterminés par le régulateur. Si la limite de température de consigne paramétrée est atteinte, le brûleur passe en Mode SURVEILLANCE (Supervision). Le passage du mode SURVEILLANCE (Supervision) au mode STANDARD est automatique. Le brûleur passe par le mode ALLUMAGE avant de revenir au mode STANDARD. Il va pouvoir moduler sa puissance en réglant la quantité d'air et de granulés admis, ce qui garantit une combustion optimale et ne provoque pas de refroidissement excessif de la chaudière.

Le nettoyage automatique du brûleur utilise le mécanisme rotatif et le ventilateur pour évacuer les cendres vers l'avant du brûleur qui tombent dans le cendrier de la chaudière. Ce brûleur est donc auto-nettoyant et une fois paramétré, il ne nécessite qu'une visite de maintenance annuelle.

L'entretien du brûleur est à effectuer une fois par an en même temps que le nettoyage de la chaudière. Toutefois le vidage du cendrier de la chaudière doit être fait très régulièrement, en fonction de l'utilisation.

Le brûleur est équipé de sécurités qui le protègent ainsi que la chaudière contre la surchauffe et les autres risques pouvant survenir pendant le fonctionnement.

- La cellule photoélectrique est chargée de détecter la présence de flamme. Au démarrage, le brûleur passe en mode ALLUMAGE qui dure 2 minutes, si pendant ce temps la flamme n'est pas détectée, la procédure est répétée 3 fois, dans ce cas un message d'alarme s'affiche sur l'écran du régulateur 860P3. Il sera impossible d'utiliser le brûleur temps que le message n'aura pas été supprimé et réinitialisé.

- La sonde de température dans la chambre d'arrivée des granulés, stoppe l'alimentation en granulés en cas d'inflammation à l'intérieur de la vis sans fin du brûleur. Cette sécurité s'active à 90°C. Cette alarme, une fois déclenchée, peut être réinitialisée automatiquement si la température d'arrivée du granulé redescend en dessous de 90°C.

- Le flexible souple qui relie les deux vis sans fin (trémie et brûleur), peut fondre en cas de retour de flamme depuis le brûleur. Cette sécurité mécanique empêche l'inflammation des granulés dans la trémie.

- La sonde de température de la chaudière est utilisée pour la surveillance continue de la température de la chaudière. Si la chaudière dépasse la température de consigne préréglée, le régulateur essaie de faire baisser la température de la chaudière en évacuant l'excès de calories vers les ballons tampons ou ECS (Eau Chaude Sanitaire) ou en ouvrant les moteurs des vannes de mélange. Si la température baisse de 10°C, le régulateur revient en mode de fonctionnement STANDARD.

- Le thermostat de sécurité STB de la chaudière est déclenché si la température dépasse la température critique de 95°C dans la chaudière. Il peut fonctionner même en cas de coupure d'alimentation électrique ou en cas de panne du régulateur.

Le redémarrage du brûleur n'est possible qu'après le réarmement manuel du thermostat de sécurité STB situé à l'arrière des chaudières (Consultez les notices des chaudières : STELLA PELL COMPACT, SPIRA PELL ECO et SPIRA PELL CONDENS). Avant le réarmement de la sécurité STB, assurez-vous de déterminer la cause de ce dysfonctionnement.

4. Installation

Le brûleur doit être raccordé à la trémie de granulés soit située sur le dessus du corps de chauffe de la chaudière (Gamme STELLA PELL COMPACT) ou attenante à la chaudière (Gamme SPIRA PELL CONDENS et SPIRA PELL ECO).
Le capot supérieur des trémies des chaudières Grant possède un pré trou afin de prévoir le raccordement d'un système d'aspiration pour l'installation d'un silo externe.

Pour valider la garantie de votre chaudière, la mise en service du brûleur doit être obligatoirement effectuée par un installateur ou un technicien agréé par Grant France.

Pour valider la garantie, l'installateur ou le technicien doit fournir le rapport de mise en service rempli, daté et signé. La date de début de garantie faisant foi sera celle notifiée sur le rapport.

4.1. Guide d'installation du brûleur sur une chaudière Grant

Les brûleurs GRANT by KIPI sont livrés déjà montés et raccordés électriquement au régulateur 860P3 sur les chaudières STELLA PELL COMPACT.

Concernant les gammes SPIRA PELL ECO et SPIRA PELL CONDENS, les brûleurs sont livrés avec la chaudière mais non montés. Toutefois l'alimentation électrique du brûleur est en attente sur la face avant de la chaudière, elle est à connecter sous le brûleur tout comme le câble d'alimentation électrique de la vis de la trémie.

Voici la procédure de montage des brûleurs GRANT by KIPI :

1) Enlevez le capot du brûleur en dévissant les vis.
2) Montez le brûleur sur la porte en faisant attention de bien positionner les joints, puis serrez les écrous.
3) Connectez le tuyau flexible à la vis sans fin de la trémie et au brûleur.
4) Insérez la fiche d'alimentation multibroches ronde dans la prise correspondante du brûleur et serrez l'écrou.

5) Sur les chaudières de la Gamme SPIRA, connectez la fiche d'alimentation de la vis de la trémie directement sous le brûleur.
6) Branchez le câble d'alimentation électrique de la chaudière sur une alimentation et une protection électriques dédiées.
7) Remplissez la trémie de granulés.

Après avoir branché et allumé le brûleur, et donc mis en service la chaudière, l'installateur agréé doit former l'utilisateur au bon fonctionnement de l'appareil, l'informer des réglages possibles du régulateur, des règles de maintenance utilisateur comme le vidage du cendrier et le nettoyage des tubes de l'échangeur, ainsi que du comportement à adopter en cas d'urgence et des mesures à prendre pour la sécurité.
La chaufferie elle-même doit remplir certaines conditions relatives à la sécurité et à la protection contre l'incendie. Hormis le granulé, aucun matériau ou substance inflammable ne devra y être stocké. Le système de ventilation doit répondre aux exigences minimales spécifiées dans le tableau ci- dessous :

	Exigences relatives au système de ventilation	
Puissance [kW]	Coupe transversale du tuyau d'amenée d'air [cm2] (Diamètre en [cm])	Coupe transversale du tuyau de d'évacuation d'air vicié [cm2] (Diamètre en [cm])
12-30	200 (ø16)	200 (ø16)
30-60	300 (ø20)	200 (ø16)
60-2000* *pas en stock	5 cm^2 par kW de puissance Pas moins de 300 cm2	Au moins égale à la moitié de la section tube de ventilation, mais pas moins de 200 cm2

Pour l'espace libre autour du brûleur veuillez-vous référer à la notice d'installation de la chaudière.

Il faut laisser un espace libre sous le brûleur afin de ne pas obstruer l'entrée d'air pour le ventilateur du brûleur (Ne rien stocker sous le brûleur).

Il est interdit d' utiliser le brûleur sans les capots de protection montés

Il est interdit d' installer le brûleur sur des chaudières autres que des chaudières Grant

Il est interdit d'utiliser le brûleur sans vérifier la valeur ohmique de la mise à la terre et de son efficacité.

Il est interdit d'utiliser le brûleur sans fournir d'aération requise spécifiée dans la conception de la chaufferie, conformément à la réglementation en vigueur.

5. Mise en service

1. Vérifiez si la trémie contient suffisamment de granulés pour démarrer la chaudière remplissez la, le cas échéant.
2. Commencez à remplir la vis sans fin d'alimentation de la trémie avec des granulés (amorçage), continuez jusqu'à ce que les granulés commencent à arriver dans le brûleur. Pour activer cette fonction du régulateur, appuyez sur la touche "MENU", puis utilisez le bouton pour sélectionner la fonction "Commande manuelle" dans la liste affichée. Appuyez sur le bouton de cette option, dans le sous-menu, sélectionnez "Vis alimentation", appuyez sur le bouton - "OFF" passe à "ON" - à ce stade, la vis sans fin de chargement trémie est activée. Le mode remplissage dure 2 minutes. Si la vis d'alimentation n'est pas complètement remplie, la procédure doit être répétée. À tout moment, le remplissage peut être arrêté en appuyant sur le bouton "ON" qui dans ce cas repassera à "OFF". Quittez le mode de remplissage en appuyant sur le bouton "sortie".
3. Tous les éléments de contrôle et de sécurité connectés au régulateur doivent être réglés sur les valeurs maximales ou connectés par défaut.
4. En appuyant sur le bouton "MENU", vous pouvez régler les paramètres du brûleur et de la chaudière. Tous les réglages et paramètres de fonctionnement sont décrits dans le manuel d'utilisation du régulateur 860P3 joint.
5. Appuyez sur le bouton et sélectionnez "OUI" pour mettre en marche le régulateur.

5.1 Premier allumage du brûleur

Le fabricant recommande que la première mise en service soit effectuée par un installateur ou technicien agréé.

Le premier allumage comprend :

- Vérification du bon montage et du bon fonctionnement de l'appareil,
- Réglage du brûleur et analyse de combustion,
- Vérification du fonctionnement des composants de sécurité de la chaudière et du brûleur,
- Enregistrement du feuillet de garantie.

La première mise en service n'inclut pas :

- L'élimination des défauts dans l'installation de chauffage,
- Les raccordements électriques,
- Les raccordements hydrauliques.

5.2 Raccordements de l'appareil

- Vérifiez que la connexion de tous les fils et câbles soit correcte.

5.3 La vis d'alimentation externe

Attention ! Amorcer la vis d'alimentation est obligatoire avant la mise en service et le test d'efficacité " TEST DE PERFORM".

➢ Menu principal
  ➢ Réglage Chaudière
    ➢ Modulation de puissance
      ➢ Vis d'alimentation
        ➢ Remplir le chargeur
          ➢ Appuyez sur start

Après avoir rempli la totalité de la vis, attendez qu'elle amorce correctement 2-3 minutes afin que les granulés arrivent dans le brûleur (la vis d'alimentation doit être remplie correctement).

5.4 Test de la vis d'alimentation (Test de perform)

Le test d'alimentation dure 6 minutes, au cours desquelles la vis alimente les granulés en continu.
Avant de commencer le test, assurez-vous que la vis soit complètement remplie de granulés.

Ensuite, effectuez le test :
- Placez un récipient ou un sac avec suffisamment de contenance, sous le flexible de la trémie, dans lequel les granulés tomberont pendant 6 minutes.
- Attention de bien faire une tare avec le peson (fourni avec la chaudière) du récipient avant de lancer le test d'alimentation granulé.
- A la fin du test, une fenêtre "Poids du carburant *" va s'ouvrir automatiquement. Enregistrez le poids des granulés dans cette fenêtre.

➢ Menu principal
  ➢ Réglage chaudière
    ➢ Modulation de puissance
      ➢ Vis d'alimentation
        ➢ Test de perform du dispos d'alimentation
          ➢ Appuyez sur start (attendre les 6 minutes)
            ➢ Poids du carburant*

* Si vous n'avez pas le temps d'enregistrer le poids du carburant, veuillez-vous reporter au chapitre 5.5.

<u>Remarques :</u>
- Pour la précision du test, les instructions du chapitre 5.3 doivent d'abord être correctement suivies. Le non-respect de ces consignes entraînera un calcul incorrect de la dose de granulés à fournir et, par conséquent, un mauvais fonctionnement du brûleur.
- Si vous changez le type ou de qualité de granulés, le test doit être recommencé.

5.5 Poids du granulé

Entrez dans les paramètres, le poids de granulés pesé à l'issue du TEST des 6 minutes de charge de la vis d'alimentation conformément au paragraphe 5.4.

➢ Menu principal
  ➢ Réglage chaudière
    ➢ Modulation de puissance
      ➢ Vis d'alimentation
        ➢ Poids du carburant

Remarque : la valeur saisie a un impact significatif sur le dosage des granulés (Risque de mauvaises combustions).
Si vous saisissez une valeur supérieure à la valeur du poids de granulés lors du test, la quantité de granulés introduite pendant le fonctionnement du brûleur sera réduite.
Si vous entrez une valeur inférieure au résultat du test, le dosage des granulés sera plus élevé pendant le fonctionnement du brûleur.

5.6 Allumer le brûleur

➢ Menu principal
  ➢ Réglage chaudière
    ➢ Température préréglée de la chaudière

Entrez la température de consigne de la chaudière et validez avec la touche OK.

    ➢ Écran principal

Sélectionnez l'icône pour commencer à utiliser le régulateur.

5.7 Débit d'air

➢ Menu principal
  ➢ Réglage chaudière
    ➢ Modulation de puissance
      ➢ Puissance maximale ventilation

Les réglages de puissance du ventilateur sont : MINImum, Intermédiaire et MAXImum.
Ces paramètres sont prédéfinis en usine. Toutefois, en fonction de facteurs tels que le type de chaudière, les diamètres et la longueur du conduit de cheminée, les pertes de charge, etc., ces paramètres peuvent différer des valeurs définies par défaut.

Si un changement de puissance "MAX" du brûleur est effectué (diminution), il faut modifier la puissance du ventilateur "MAX" en fonction et impérativement adapter la puissance du brûleur intermédiaire "MOY" et la puissance du ventilateur intermédiaire "MOY".

Par conséquent, pour chaque installation, il est conseillé d'effectuer le réglage sur la base de l'analyseur de combustion (mesure de la teneur en oxygène dans les fumées, à effectuer à partir de 60°C de température d'eau de chaudière) et par un contrôle des fumées (Smoke test) pendant le fonctionnement stable du brûleur avec une pompe opacimètre.

Noter la couleur de la fumée :

1. Noir : très mauvaise combustion. Revoir IMPERATIVEMENT les réglages de combustion (augmentez le débit d'air).
2. Gris : signe de faible teneur en air - oxygénation excessive des dépôts - il faut augmenter le débit d'air du ventilateur (augmentez le débit d'air).
3. Invisible : teneur en air idéale, combustion souhaitée.
4. Blanc : léger excès d'air ce qui favorise la condensation, ce qui signifie que la valeur du CO non brûlé est faible (diminuez légèrement le débit d'air).

Le constat des bons paramètres de réglage pour une bonne combustion sont les suivants :

- Flamme compacte, jaune pâle, non fumeuse, provenant de la chambre de combustion.
- Le cendrier est rempli de cendres fines, gris clair.
- Les parois du foyer de la chaudière sont recouvertes de cendres gris clair.

6. Modes de Fonctionnement du brûleur

6.1 Mode Surveillance (supervision)

Cette fonction ne peut être configurée que par un technicien qualifié.

Le mode Surveillance (supervision) est utilisé lorsque la dissipation de chaleur est relativement faible (peu de besoin), et que par conséquent, le brûleur fera de nombreux court-cycles dommageables pour la durabilité de la chaudière et du brûleur. Cela veut dire que l'énergie produite par le brûleur et la chaudière est supérieure au besoin de l'installation.

Le mode Surveillance (supervision) sera automatiquement activé si la température dépasse la consigne définie de la chaudière. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela : faible volume du ballon tampon, vannes thermostatiques des radiateurs fermées ou circuits de chauffages à l'arrêt, réseau hydraulique emboué, inter-saison automne/printemps, chauffage basse température, si le bâtiment est bien isolé avec une puissance chaudière surdimensionnée (un calcul de déperdition doit être fait pour s'assurer de la bonne adéquation entre la puissance chaudière et les besoins de la maison, Grant France ne peut être tenu responsable du choix de la chaudière).

Le mode Surveillance (supervision) est présent aussi bien dans le mode standard qu'en logique floue (fuzzyLogic), le régulateur passe automatiquement en mode Surveillance (supervision) sans intervention de l'utilisateur :

- En mode standard - une fois que la température de consigne chaudière réglée est atteinte.

- En mode régulation Logique Floue(fuzzyLogic) - une fois que la température définie est dépassée de 5°C.

En mode Surveillance (supervision), le régulateur essaie de maintenir la flamme allumée. Pour ce faire, le brûleur module à petite puissance, ce qui provoque une faible augmentation supplémentaire de la température si les paramètres sont réglés correctement.
Les paramètres du mode Surveillance (supervision) doivent être définis de manière à ce que la flamme ne s'éteigne pas pendant la modulation à faible puissance, (toutefois la puissance de la flamme ne doit pas être trop élevée car cela entraînerait une augmentation rapide de la température du foyer).
Le temps de marche et les durées d'alimentation granulés en mode Surveillance (supervision) sont définis à l'aide des paramètres suivants :

- Temps de supervision
- Temps de cycle
- Puissance de soufflage
- Puissance de la chaudière en mode supervision

Les paramètres doivent être sélectionnés de sorte que la température de la chaudière dans ce mode diminue progressivement.

Attention : ***des mauvais réglages peuvent entraîner une surchauffe.***

Si réglage du temps de supervision = 0, le régulateur ignore le mode Surveillance (supervision) et passe directement en mode Arrêt brûleur.

Les paramètres du mode Surveillance (supervision) sont regroupés dans le menu :

- ➢ Menu principal
  - ➢ Paramètres de service
    - ➢ Paramètres du brûleur
      - ➢ Surveillance (supervision)
        - ➢ Temps de surveillance (supervision) – préréglé à 0 minutes – valeur maximum 60 minutes
        - ➢ Puissance chaudière en mode Surveillance (supervision) : 1, 2 ou 3 kW
        - ➢ Puissance de soufflage – la régler en fonction de la puissance chaudière.
        - ➢ Durée de cycle ≤ 30 secondes. Réglez la valeur pour que la flamme ne tombe pas en dessous de 10%.

Version logiciel 6.3 et 3.3 – Remarque : pendant le mode Surveillance (supervision), la valeur de la flamme ne doit pas descendre en dessous de 10% ; si la valeur de la flamme reste inférieure à cette valeur, le brûleur entrera en mode allumage et rebouclera en mode Surveillance (supervision).

Version logiciel 10.5 et 7.2 – Remarque : lorsqu'en mode Surveillance (supervision) la flamme s'éteint, puis le brûleur passe en mode "Arrêt".

6.2. Mode Standard

Une fois les tâches décrites au point 5 terminées, le brûleur est réglé et prêt à démarrer.

Assurez-vous qu'il y ait toujours suffisamment de granulés dans la trémie pour le bon fonctionnement du brûleur.

Le régulateur est préprogrammé en mode Standard.

Voici les différents modes de fonctionnement possibles du brûleur décrits ci-après :

Mode	Description
ALLUMAGE	Allumage automatique de la chaudière.
TRAVAIL	Le brûleur travaille à la puissance demandée.
SURVEILLANCE (Anti court-cycle /Supervision)	Le brûleur fonctionne à petite puissance afin d'éviter les courts cycles. Le passage dans ce mode se produit automatiquement lorsque les paramètres prédéfinis ont été atteints. Par défaut, le mode Surveillance (supervision) est désactivé.
EXTINCTION	Dans ce mode la chaudière est en cours d'extinction et le restant de combustible est totalement brûlé.
ARRÊT	Dans ce mode, la chaudière et le brûleur sont éteints. Pour repasser en mode allumage il faut une température de consigne chaudière plus élevée que la température de la chaudière.

Durant la phase d'allumage, le ventilateur pré-ventile la chambre de combustion.

Ensuite, la vis d'alimentation granulés de la trémie démarre, ce qui permet d'apporter la quantité appropriée de granulés nécessaire au démarrage du brûleur. Une fois la dose fournie, l'allumeur enflamme le granulé. Le temps d'allumage varie et dépend du type de granulés.

Cela dure généralement 1 à 3 minutes - sur l'afficheur apparaîtra un message indiquant "ALLUMAGE". Lorsque la dose de granulés fournie s'enflamme - cela veut dire que la valeur du paramètre mesuré par la cellule photoélectrique a atteint la valeur définie, le mode d'allumage est alors terminé et le brûleur passe en mode de fonctionnement "TRAVAIL".

Lorsque la température de consigne de la chaudière est atteinte, le contrôleur passe en mode "EXTINCTION" (dans le mode Logique Floue (fuzzyLogic) - le mode "EXTINCTION" est activé lorsque la température de consigne est dépassée de ± 5 ° C.

7. Diagnostique des pannes

Pour l'utilisateur en cas de panne contactez votre service de maintenance.
Seul un professionnel ou un technicien qualifié peut intervenir en cas de panne.

No	Problème	Cause	Dépannage
1.	Le brûleur ne s'allume pas Message : "Échec tentative d'allumage"	Pas de granulé dans la trémie	- Remplissez la trémie de granulés - Réamorcez la vis par le mode manuel - Acquittez le message d'erreur en cliquant sur l'écran
		Vis d'alimentation bloquée	- Retirez l'élément de blocage
		Allumeur défectueux	- Nettoyez ou le remplacer si nécessaire
		Entraînement ou moteur de la vis endommagés	- Contrôlez et la remplacer si nécessaire
		Mâchefer dans le foyer	- Contrôlez la qualité du granulé - Contrôlez le réglage d'air - Nettoyez le foyer
		Non détection de la flamme par la cellule photoélectrique	- Nettoyez la cellule - Contrôlez et la remplacer si nécessaire
		Imbrûlés ou cendres dans le foyer de la chaudière au niveau de la chambre de combustion du brûleur	- Nettoyez le foyer de la chaudière
2.	Alarme : "Température maximum de la vis dépassée"	Une augmentation excessive de la T° du caisson du brûleur causée par le retour de flamme de la chambre de combustion (défaut 90°C)	- Le régulateur passe en mode arrêt automatiquement. L'alarme ne peut être effacée que si la température redescend en dessous de 90°C - Veuillez contrôler le réglage de débit d'air du ventilateur et de l'extracteur (SPIRA)
		Tirage cheminée insuffisant	- Vérifiez la valeur du tirage de la cheminée et prenez les mesures nécessaires pour l'augmenter - Contrôlez et ramonez la cheminée si nécessaire
		Imbrûlés ou cendres dans le foyer de la chaudière au niveau de la chambre de combustion du brûleur	- Nettoyez le foyer de la chaudière

3.	Alarme : "Défaut sonde de température de la vis "	Sonde température de brûleur défectueuse	- Contrôlez la sonde et la remplacer si nécessaire
4.	Alarme : "Température maximum de la chaudière dépassée"	La température de consigne chaudière réglée dans le régulateur a été dépassée	- Attendez que la température tombe en dessous de la valeur réglée - Effacez l'erreur en appuyant sur le message reset à l'écran et trouvez la cause du problème
		Réglage de la température de fonctionnement de la chaudière trop basse	- Augmentez la température de consigne de la chaudière indiquée dans le manuel de la chaudière
		Dépassement de la température critique de la chaudière (95°C) - activation thermostat de sécurité STB	La cause de cette erreur doit être déterminée : - Contrôlez les débits - Embouage de l'installation - Circulateur chaudière H.S. - Régulateur défectueux - Sonde de température chaudière défectueuse - Effacez l'erreur en appuyant sur le message reset à l'écran
5.	Alarme : "Défaut sonde de Température chaudière"	Sonde température chaudière défectueuse	- Contrôlez la sonde et la remplacer si nécessaire
6.	A l'arrêt du brûleur, le ventilateur ne s'éteint pas	Cellule photo-électrique endommagée ou sale	- Nettoyez la cellule - En cas de défaut de la cellule, la remplacer - Contrôlez la commande du ventilateur sur le régulateur
7.	Brûleur qui fume	Trop faible quantité d'air introduite dans la chambre de combustion	- Nettoyez la Chaudière - Contrôlez le débit du ventilateur et de l'extracteur (SPIRA)
		Obstruction sur l'entrée d'air du brûleur	- Nettoyez l'entrée d'air du brûleur
		Ventilateur défecteux	- Contrôlez le ventilateur et le remplacer si nécessaire
8.	Trop de mâchefer, scories, imbrûlés dans le foyer	Mauvaise qualité de granulés	- Utilisez le granulé recommandé par le fabricant
		Engrenage rotatif de la chambre de combustion du brûleur défectueux	- Contrôlez l'engrenage, les roulements, le moteur et le condensateur. Remplacer la/les pièce(s) défectueuse(s) si nécessaire

8. Réglage et maintenance du brûleur

ATTENTION DANGER : avant toute opération de maintenance impliquant le brûleur, la chaudière ou la vis d'alimentation granulés contrôler :

- Que l'alimentation électrique de la chaudière soit disjonctée (contrôler qu'il n'y ait plus d'alimentation électrique aux bornes du régulateur avec un VAT)

- Que la chaudière et le brûleur aient refroidi.

8.1. Conditions générales d'utilisation.

Afin de garantir un bon fonctionnement et de prolonger la durée de vie du brûleur, suivez les instructions suivantes :

1. Le foyer doit être maintenu propre en le nettoyant régulièrement. La fréquence de cette procédure dépend de la qualité du combustible (taille, % d'humidité, poussière), de ses résidus (cendres, granulés imbrûlés et mâchefer), ainsi que du nombre de démarrages du brûleur. Le cendrier est à vider régulièrement (Durée à définir selon l'utilisation et l'encrassement de la chaudière).

2. Utilisez uniquement le granulé recommandé par le fabricant.

3. Il est interdit de brûler dans le brûleur des matériaux non destinés à cet usage.

4. Une ventilation haute et basse correctement dimensionnée (conformément à la réglementation en vigueur) est obligatoire pour le bon fonctionnement du brûleur.

8.2. Réglage du débit d'air dans la chambre de combustion pour les brûleurs GRANT By KIPI (ne s'applique pas aux brûleurs montés sur les chaudières STELLA PELL COMPACT 4-12kW, 5-16 kW et 6-20 kW)

Selon les besoins, il est possible de régler mécaniquement le niveau du débit d'air fourni pour chasser les cendres et imbrûlés.

Pour effectuer ce réglage, suivez les instructions ci-dessous (voir fig. 10) :

1. Desserrez les vis (1) fixant le couvercle du brûleur - 2 pcs.

2. Retirez le couvercle du brûleur (2).

3. Utilisez une clé pour vis 6 pans de taille 5 (4) pour tourner la vis (3). Tournez dans le sens anti-horaire pour diminuer le débit d'air, et dans le sens horaire pour l'augmenter. La rotation de la position minimum à maximum est de 90° (environ 2,5 tours).

4. Une fois le réglage terminé, replacez le couvercle du brûleur (2) et resserrez les vis (1).

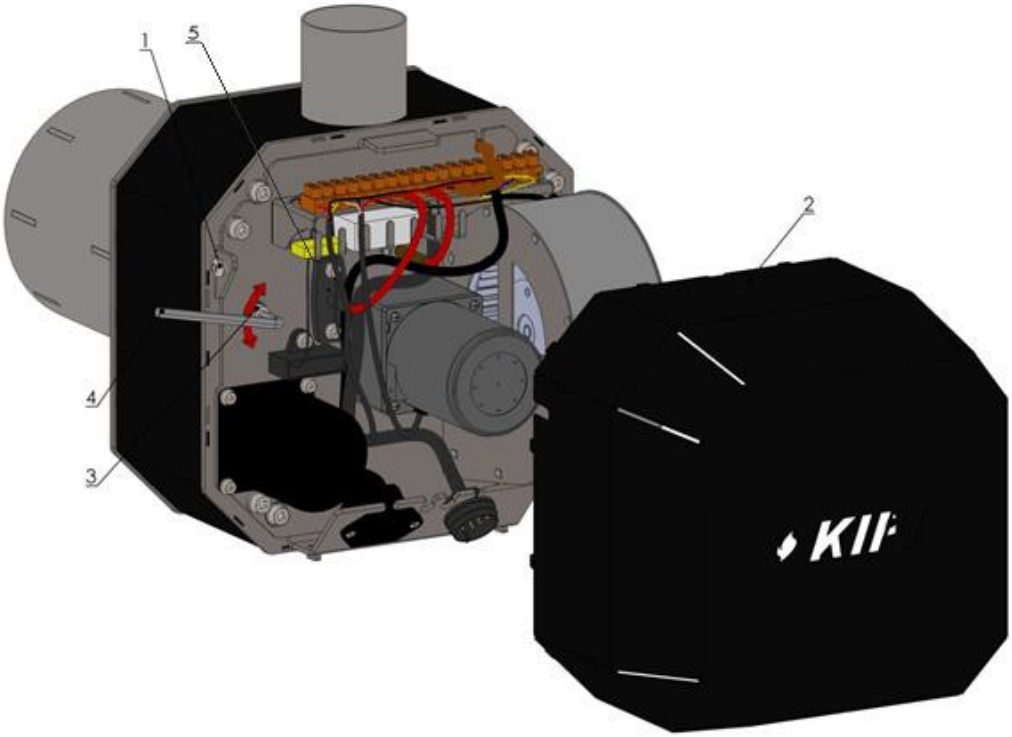

Fig. 10. Réglage du débit d'air dans la chambre de combustion.

8.3. Descriptif de maintenance du brûleur

Afin de prolonger la durée de vie du brûleur, il est recommandé d'effectuer une maintenance complète tous les ans qui comprend : une lubrification des roulements et des engrenages de la chambre de combustion, un nettoyage du ventilateur, de la cellule photoélectrique, de l'allumeur, de la chambre de ventilation et de combustion. Ainsi qu'un contrôle des moteurs et des connexions électriques.
Pour effectuer cette opération, vous devez suivre les instructions ci-après.

- POUR COMMENCER ASSUREZ VOUS QUE LA CHAUDIÈRE ET QUE LE BRÛLEUR SOIENT FROIDS POUR EVITER LES BRÛLURES LORS DES DIFFÉRENTES MANIPULATIONS.
- VÉRIFIER QUE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA CHAUDIÈRE SOIT DISJONCTÉE (CONTRÔLER QU'IL N'Y AIT PLUS D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AUX BORNES DU RÉGULATEUR AVEC UN VAT)

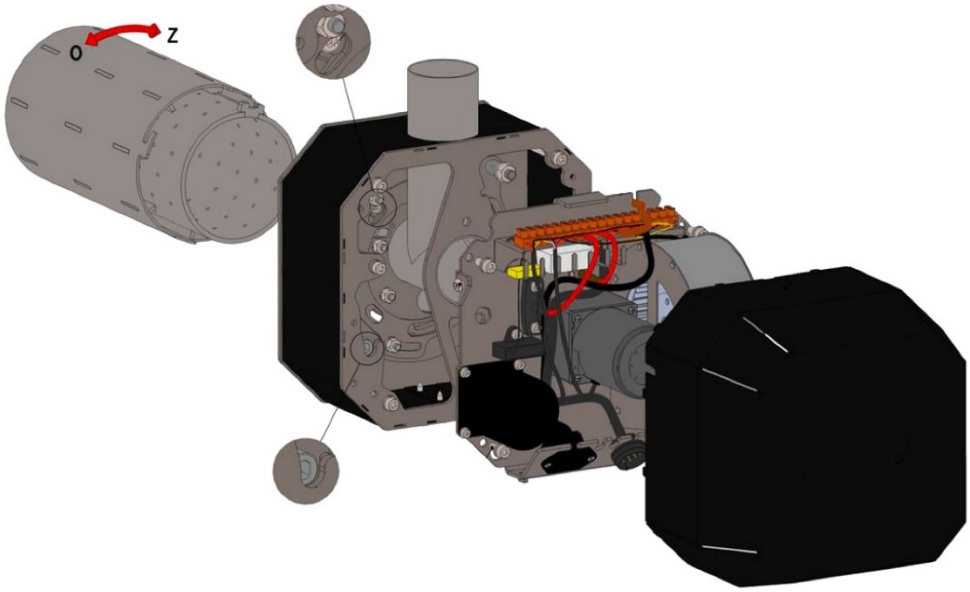

Vue éclatée 1

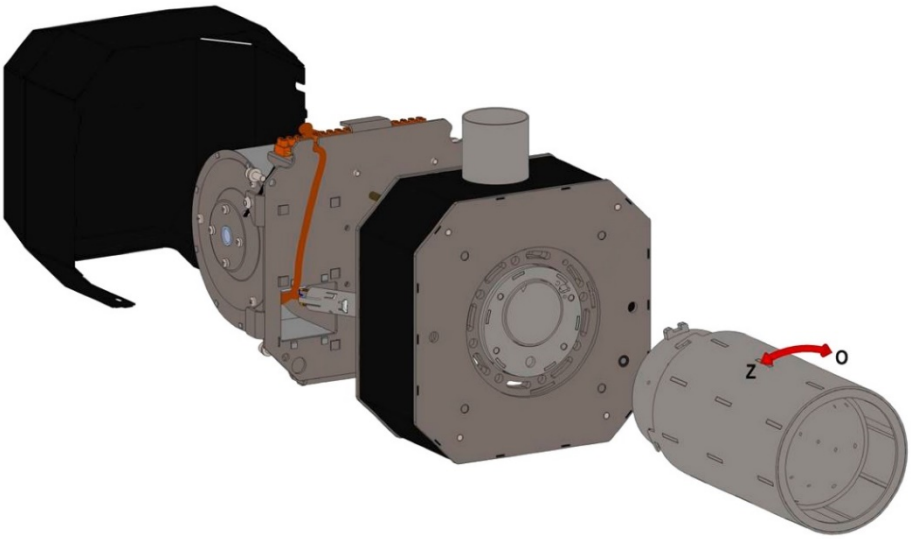

Vue éclatée 2

1.

Débranchez l'alimentation électrique du brûleur.

Pour les chaudières SPIRA débranchez également le câble d'alimentation du moteur de vis de la trémie.

2.

Enlevez le flexible d'alimentation en granulés de la trémie.

3.

Dévissez les écrous du brûleur et le retirer de la porte.

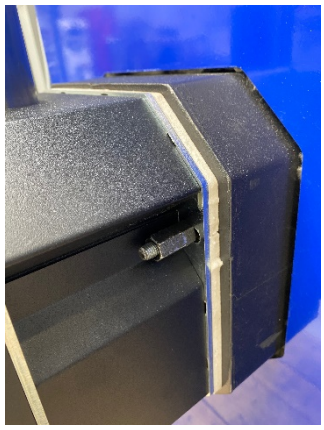

Gamme Spira Pell

Gamme Stella Pell Compact

4.

Dévissez les deux vis latérales du capot puis le retirer.

5.

Déconnectez le câble de l'allumeur céramique du bornier (bornes Z2 et Z4).

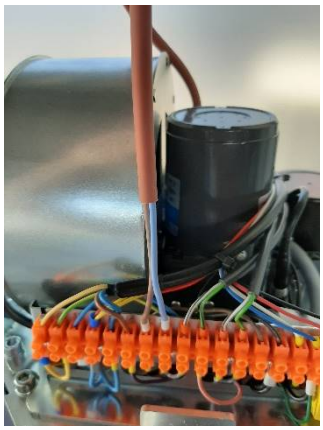

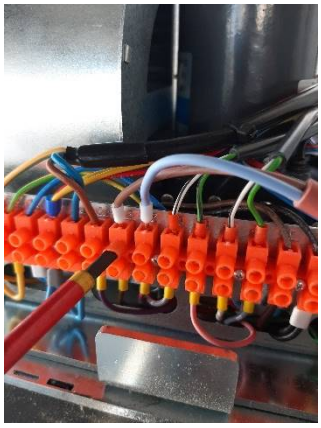

6.

Retirez l'allumeur et le mettre de côté pour qu'il soit protégé lors de l'entretien.

7.

Dévissez les 4 vis 6 pans de la plaque du ventilateur et des moteurs.

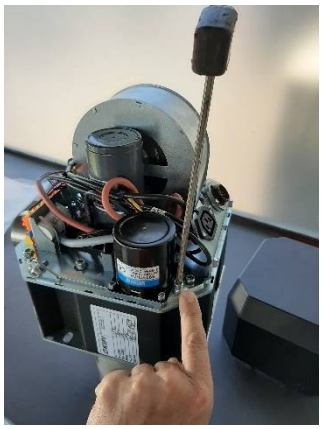

8.

Dévissez la petite vis 6 pans sur le côté du tube en T d'amenée des granulés.

9.

Dévissez les 4 vis 6 pans de la plaque de la chambre d'amenée d'air.

10. Retirez la plaque ainsi que l'habillage et le tube en T d'amenée de granulés.

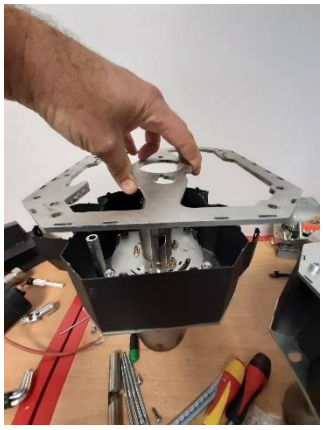

11.

<u>Pour les chaudières SPIRA uniquement,</u> contrôlez les 2 joints (plaque et tube), les remplacer si besoin.

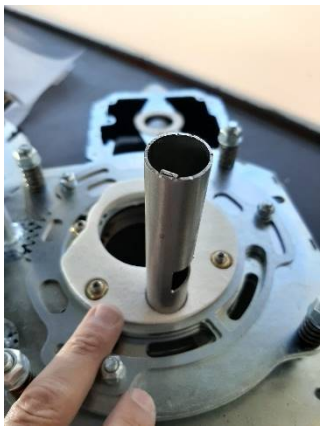

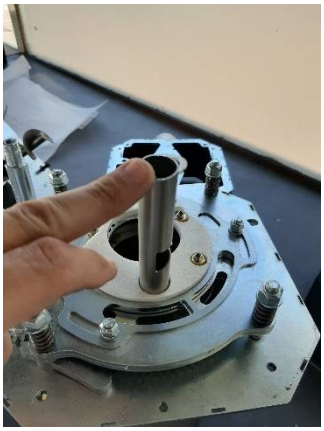

12. Tube de l'allumeur

ATTENTION ! Selon le modèle vous pouvez retirer facilement le tube de l'allumeur si ce n'est pas le cas le laisser en place (Cela ne gêne pas pour la suite du démontage).

13.

Pour le démontage de la chambre de combustion, faites tourner la chambre de combustion jusqu'à voir la petite vis 6 pans dans la fente d'amenée d'air, dévissez la et retirez la.

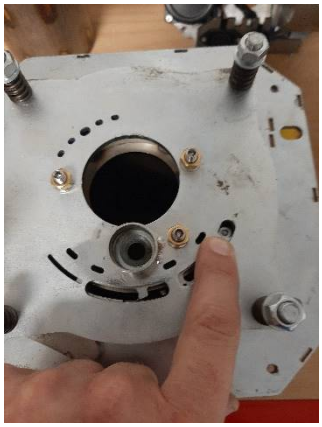
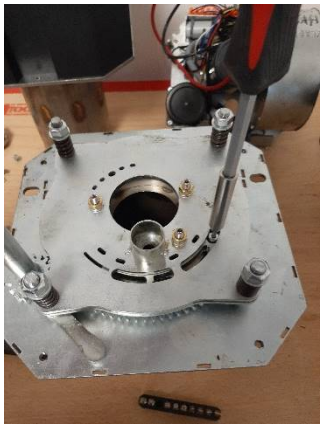

14.

Bloquez le loquet puis faites tourner la chambre de combustion de droite à gauche pour permettre la dissociation des 2 parties.

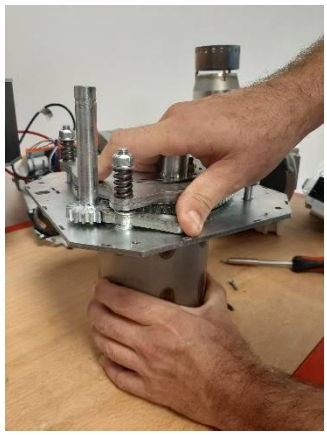

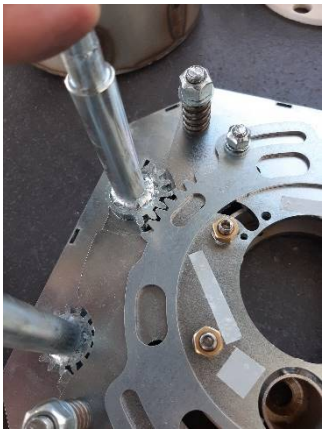

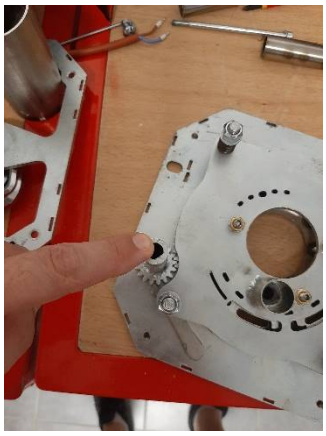

15.
Retirez l'entrainement du réglage d'air.
(Ne s'applique pas aux brûleurs montés sur les chaudières STELLA PELL COMPACT 4-12kW, 5-16 kW et 6-20 kW), (pour le remontage) bien faire attention à la position de l'engrenage avant de le retirer.
Pour tous les brûleurs, retirez l'entraînement du nettoyage rotatif du brûleur.

16.

Dévissez les 4 écrous de 13 mm et retirez les ressorts, les rondelles et les plaques pour l'accès aux roulements et à la couronne.

17.

Graissez les gorges de la couronne, des 2 plaques ainsi que les 2 roulements.

18.
Faites la procédure inverse pour le remontage de la partie roulements. Remontez les ressorts, les rondelles et les écrous. La hauteur du ressort doit être comprise entre 20 et 21 millimètres pour le serrage. Une fois terminé contrôlez que la couronne tourne sans point dur.

19.

Démontage des 2 chambres rotatives : si elles sont bloquées à cause de résidus, n'hésitez pas à utiliser un maillet (pas de manteau car tout est en inox) pour les débloquer.
Ensuite passez un petit tournevis pour déboucher les trous de la chambre de combustion et nettoyer minutieusement l'intérieur et l'extérieur de chaque chambre.

20.

Remontez l'engrenage du moteur ainsi que l'engrenage du réglage d'air (Ne s'applique pas aux brûleurs montés sur les chaudières STELLA PELL COMPACT 4-12kW, 5-16 kW et 6-20 kW). Pour la position de l'engrenage du réglage d'air, vous référez à l'étape 15.

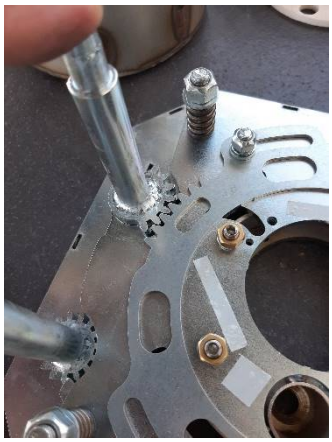

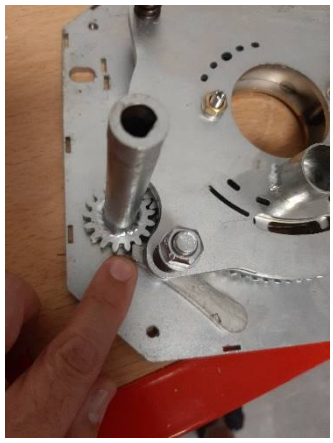

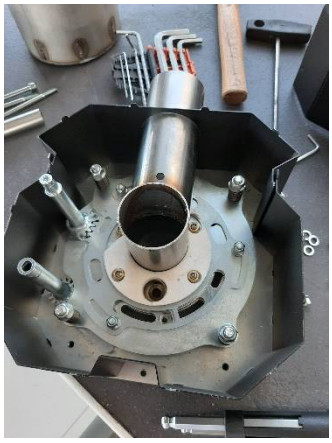

21.

Positionnez le tube en T et remontez l'habillage dans les fentes prévues à cet effet sur la plaque.

22.

Positionnez la plaque supérieure et positionnez les fentes dans l'axe des ergots et amorcez les 4 vis (si cela ne rentre pas correctement contrôlez que le tube et les plaques soient alignés correctement. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez le remettre en place en utilisant le maillet d'un côté ou de l'autre) et ensuite serrez les 4 vis.

23.

Resserrez la petite vis 6 pans du tube en T.

24. Remontez les chambres de combustions en positionnant bien l'ergot de la chambre intérieure au-dessus de la tige la plus basse de la chambre extérieure. Une fois les 2 chambres assemblées, à l'opposé de l'ergot, il y a un détrompeur qui doit se positionner à fleur de la tige haute de la chambre extérieure.

25.

La chambre intérieure doit ressortir entre 5 et 6 mm selon le modèle. Positionnez les 4 encrages à l'arrière de la chambre dans les fentes de la plaque puis bloquez le loquet et tournez la chambre de la droite vers la gauche.

26.

Libérez le loquet et mettez le nez du brûleur contre le sol, faites tourner la chambre toujours de droite à gauche pour retrouver le filetage de la vis 6 pans, resserrez la vis et contrôler que le chambre tourne correctement sans se désolidariser de la base (si cela se produit, recommencez l'opération et bien positionner les chambres voir étape 24)

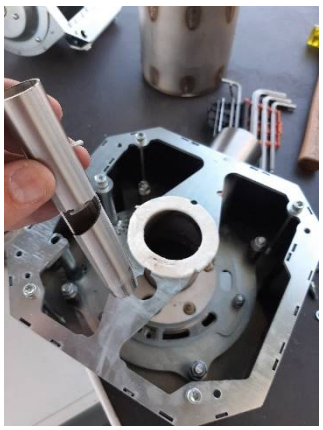

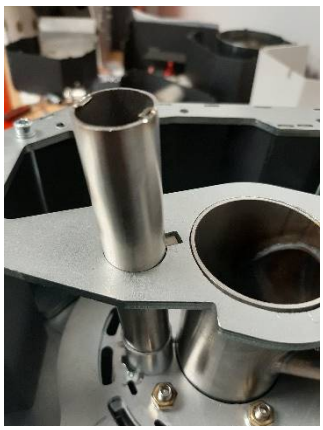

27.

Si le tube de l'allumeur a été démonté, le remettre en place en positionnant l'ergot dans la fente prévue à cet effet.

28.

Prenez la plaque des moteurs et du ventilateur ; nettoyez la vis d'amenée de granulés.

29.

Nettoyez la sonde de sécurité surchauffe des granulés (TRES IMPORTANT : bien régler la longueur de la sonde entre 24 et 25 mm).

30.

Nettoyez la cellule optique.

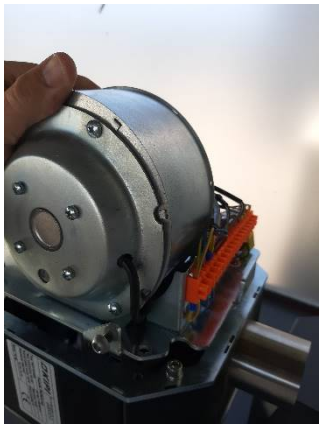

31.

Remontez la plaque des moteurs et du ventilateur sur la plaque de maintien puis faites tourner le brûleur pour que l'engrenage soit aligné à l'axe moteur.

32.

Dévissez les 3 vis cruciformes du ventilateur, le retirer et nettoyez la turbine ainsi que la chambre de ventilation puis remontez l'ensemble.

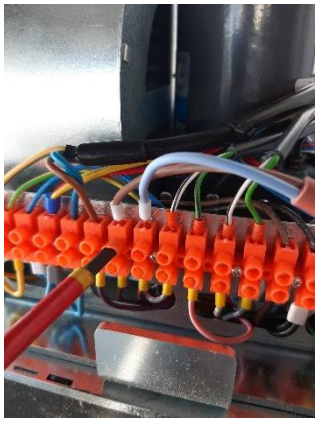

33.
Remettez l'allumeur céramique dans son emplacement. Placez correctement son joint en caoutchouc à l'aide d'un tournevis plat et le rebrancher aux bornes Z2 et Z4.

34.

Remontez le capot du brûleur et serrez les 2 vis 6 pans.

Gamme Spira Pell

Gamme Stella Pell Compact

35.

Contrôlez le joint du brûleur (uniquement pour chaudières Spira) et refixez le brûleur sur la chaudière.

36.

Remettez le flexible d'alimentation des granulés en place.

Gamme Spira Pell

Gamme Stella Pell Compact

36.

Rebrancher l'alimentation électrique du brûleur ainsi que le câble d'alimentation du moteur de vis de la trémie (seulement pour les chaudières SPIRA)

Une fois le brûleur remonté, testez les organes de sécurité de la chaudière et du brûleur avant le redémarrage de ce dernier.

9. Consignes de Sécurité liées au fonctionnement du brûleur

Afin d'assurer la sécurité de l'utilisateur, il est nécessaire de suivre les règles ci-dessous.

1. Pendant le fonctionnement du brûleur, il est interdit d'ouvrir la porte de la chaudière avec le brûleur en fonctionnement. Un contact de sécurité d'ouverture de porte arrête automatiquement le brûleur.

2. En cas d'incendie dans la chaudière, si cela est possible sans risque de brûlure, déconnectez le flexible d'alimentation en granulés, disjonctez l'alimentation électrique, puis il faut effectuer les opérations de lutte contre l'incendie ou appeler très rapidement les pompiers au 112 (ou 18).

3. Gardez la chaufferie propre et ne stockez pas de produits inflammables ou d'objets inutiles à l'intérieur.

4. L'entretien et la maintenance du brûleur doivent être effectués par un technicien qualifié et suivre les instructions de cette notice.

5. Le brûleur, la chaudière, la cheminée, ainsi que les circuits de chauffage et production d'eau chaude sanitaire doivent être correctement entretenus (nettoyage, ramonage, désembouage, détartrage, etc...).

6. Faites attention aux risques de fuite des tuyaux à proximité du brûleur, cela pourrait l'endommager et entraîner un risque d'électrocution.

7. Le brûleur et la vis d'alimentation brûleur sont équipés d'engrenages rotatifs - ne présentez jamais les mains, les doigts ou tout autre élément à l'intérieur du brûleur pendant son fonctionnement.

8. Il est interdit de modifier les automatismes du brûleur et les autres composants électriques installés.

9. Le brûleur est un appareil générateur de chaleur - certains éléments du brûleur peuvent chauffer - faites particulièrement attention aux risques de brûlures.

10. Il est interdit d'utiliser le brûleur sans une mise en service effectuée par un technicien qualifié.

11. Il est interdit de retirer le brûleur d'une chaudière STELLA PELL COMPACT, SPIRA PELL ECO ou SPIRA PELL CONDENS et de le monter sur d'autres chaudières.

12. Le brûleur ne peut pas être utilisé comme appareil indépendant.

13. Il est interdit de placer des objets sur le brûleur.

14. Il est interdit d'appliquer d'autres méthodes d'allumage du carburant, en particulier l'utilisation de matériaux inflammables à de telles fins.

15. Le brûleur doit être utilisé avec son capot de protection. Tous les systèmes de sécurité doivent être opérationnels et en bon état de fonctionnement.

16. N'utilisez le brûleur que dans des chaufferies qui ont été vérifiées et approuvées par un technicien qualifié.

10. Recyclage du brûleur en fin de vie

Si le brûleur est hors d'usage, l'appareil doit être recyclé conformément aux réglementations de protection de l'environnement.

11. Descriptif du raccordement entre le brûleur et le régulateur 860P3

11.1. Schéma régulateur EcoTOUCH 860P3

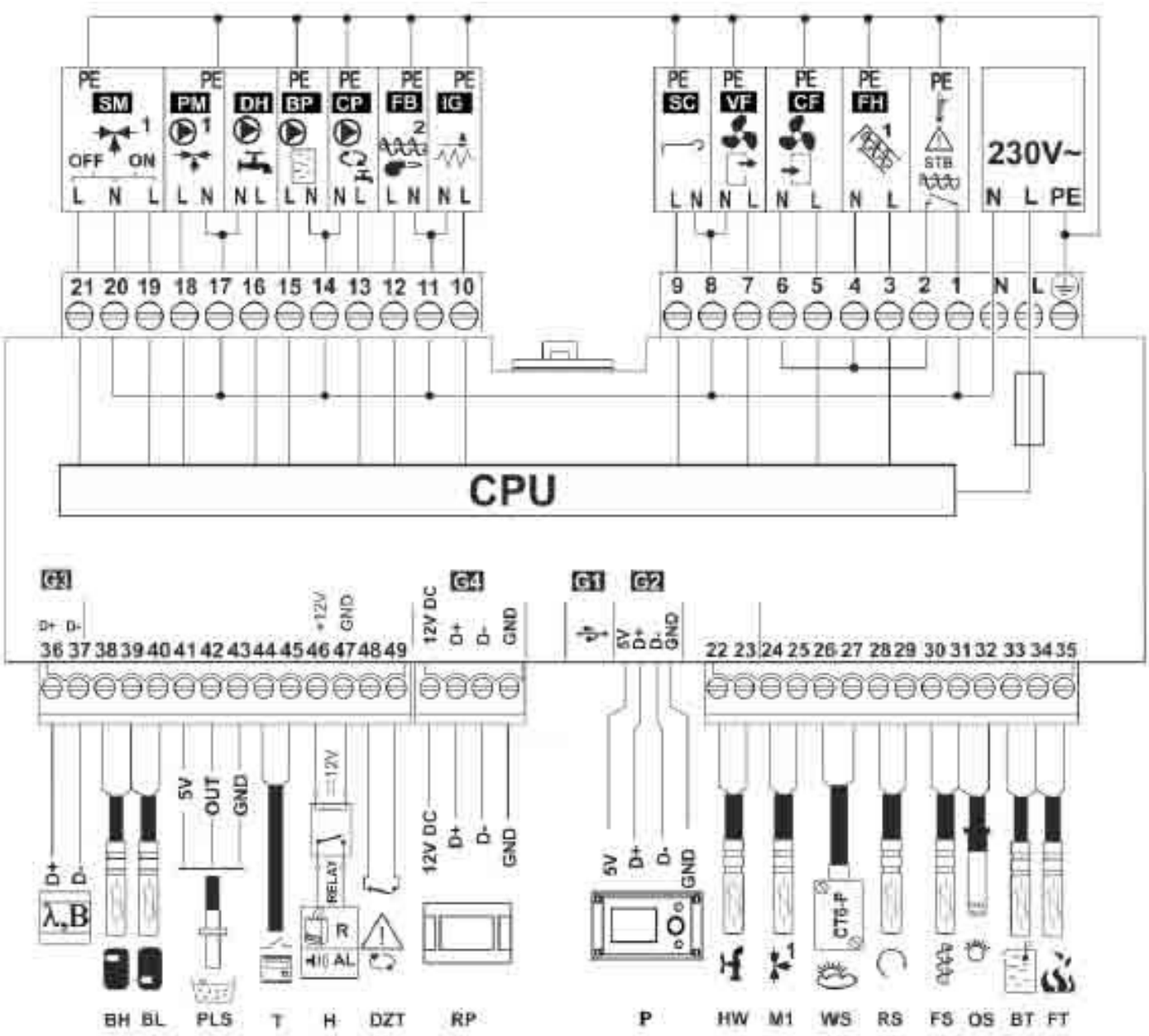

Fig. 15. Schéma régulateurs ecoTOUCH 860P3.

11.2. Correspondance des abréviations dans les schémas

Abréviations	Fonction / Sous ensemble
λ	Module sonde Lambda (non utilisé sur les chaudières GRANT)
B et C	Le module B ou C gère deux circuits de chauffage mélangés supplémentaires et le fonctionnement du ballon tampon (B)
BH	Sonde de température haut de ballon tampon CT4
BL	Sonde de température bas de ballon tampon CT4
PLS	Capteur de niveau de granulés
T	Thermostat ambiance (fonctionnement On/Off)
H	Contacteur tension de sortie pour la commande de la chaudière de relève R ou pour les alarmes AL
RELAY	Relais 12V DC (non fourni)
DZT	Capteur ouverture de porte chaudière
RP	Ecran tactile ecoSTER TOUCH commande déportée avec sonde d'ambiance de compensation
P	Ecran de contrôle de la chaudière
HW	Sonde de température eau chaude sanitaire CT4
M1	Sonde de température départ circuit mélangé n°1 CT4
WS	Sonde température extérieure (météo) CT6P
RS	Sonde de température retour eau de chaudière CT4 (non utilisée)
FS	Sonde de température de sécurité de la vis d'alimentation brûleur CT4
OS	Cellule optique détection de flamme
BT	Sonde de température chaudière CT4
FT	Sonde de température fumées CT2S (non utilisée)
L N PE	Alimentation réseau 230V~
CPU	Carte électronique régulateur
STB	Thermostat de température de sécurité chaudière
FH	Vis principale amenée granulés depuis la trémie
CF	Ventilateur du brûleur
VF	Ventilateur d'extraction de la chaudière
SC	Moteur de nettoyage du brûleur rotatif
IG	Allumeur
FB	Vis sans fin d'alimentation du brûleur
CP	Circulateur bouclage Eau Chaude Sanitaire
BP	Circulateur chaudière
DH	Circulateur Eau Chaude Sanitaire / Circulateur de chauffage circuit direct
PM	Circulateur circuit de chauffage mélangé n°1
SM	Moteur vanne de mélange pour circuit de chauffage n°1

11.3. Schéma électrique du bornier de raccordement du brûleur

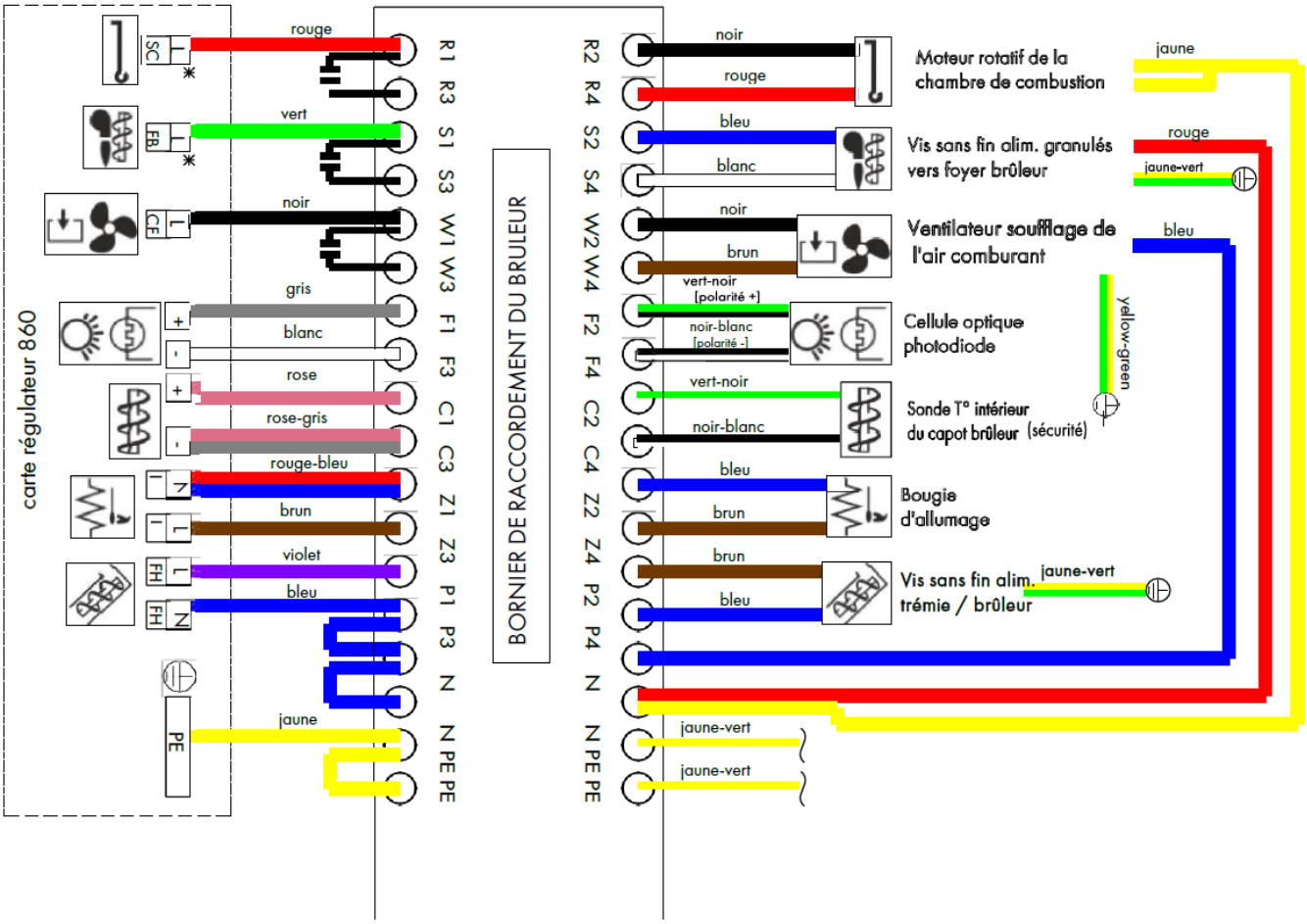

Bornier de terre** PE : Raccorder tous les fils de terre

*Fig. 17. Schéma de câblage du brûleur équipé du contrôleur EcoMAX 860P3

11.4. Descriptif du bornier de raccordement du brûleur

Désignation	Fonction / Composant
PE	Terre
N	Neutre
R1 - R3	Commande du moteur rotatif de la chambre de combustion
S1 - S3	Commande de la vis sans fin d'alimentation granulés du brûleur
W1 - W3	Commande du ventilateur du brûleur
F1 - F3	Gestion de la cellule optique de détection de flamme (organe de sécurité)
C1 - C3	Gestion de la sonde de température du tube d'amené de granulés (organe de sécurité)
Z1 - Z3	Commande de l'allumeur
P1 - P3	Commande de la vis sans fin d'alimentation granulés de la trémie
R2 - R4	Moteur rotatif de la chambre de combustion
S2 - S4	Vis sans fin d'alimentation granulés du brûleur
W2 - W4	Moteur du ventilateur du brûleur
F2 - F4	Cellule optique de détection de flamme
C2 - C4	Sonde de température du tube d'amené de granulés
Z2 - Z4	Allumeur
P2 - P4	Vis sans fin d'alimentation granulés de la trémie

12. Vue éclatée du brûleur

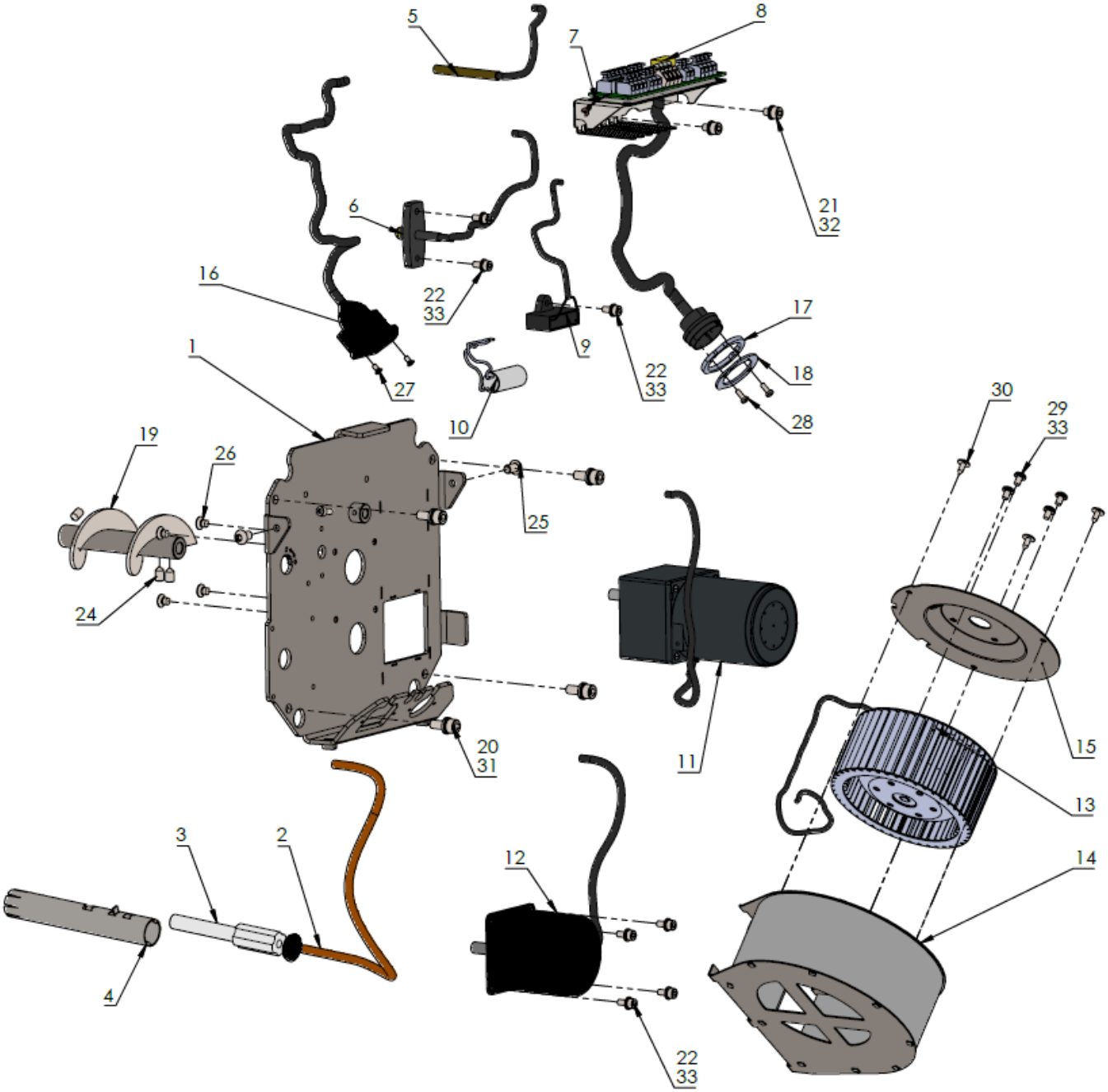

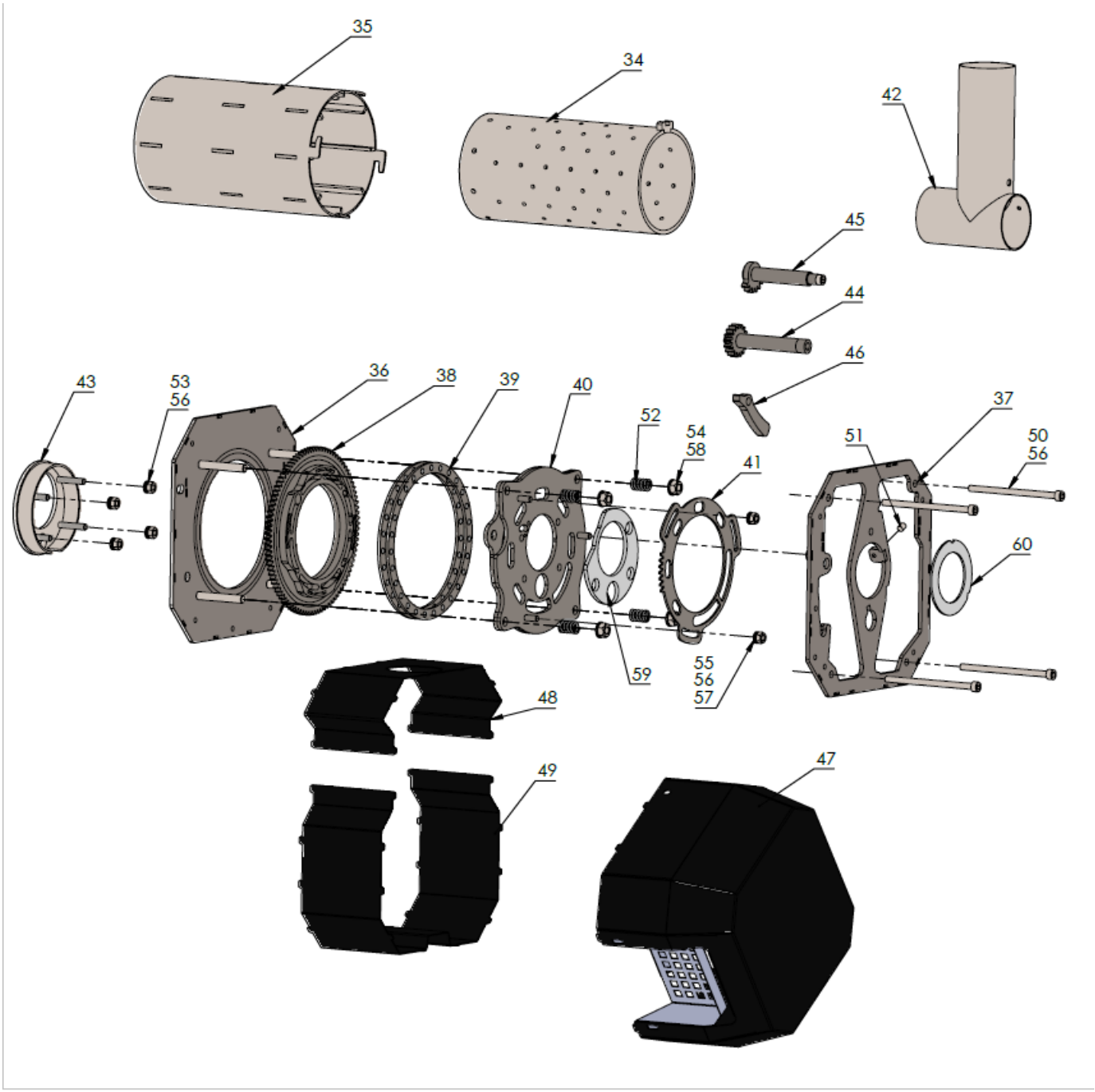
35
34
42
45
44
46
43
53
56
36
38
39
40
52
54
58
41
37
51
50
56
60
59
55
56
57
48
49
47

13. Dimensions des brûleurs

Brûleur ROTARY 4-12kW et 5-16 kW STELLA PELL COMPACT

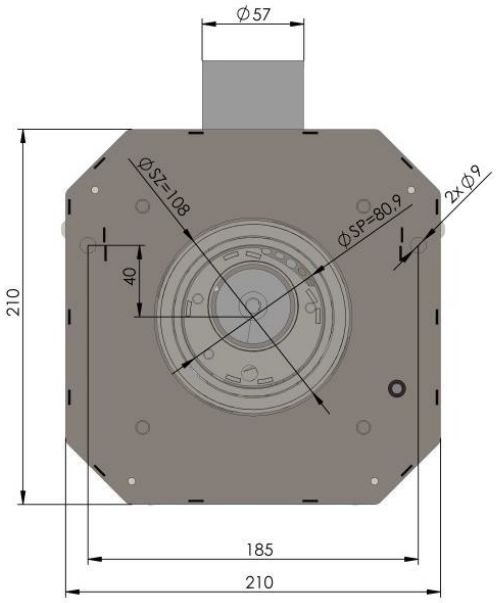

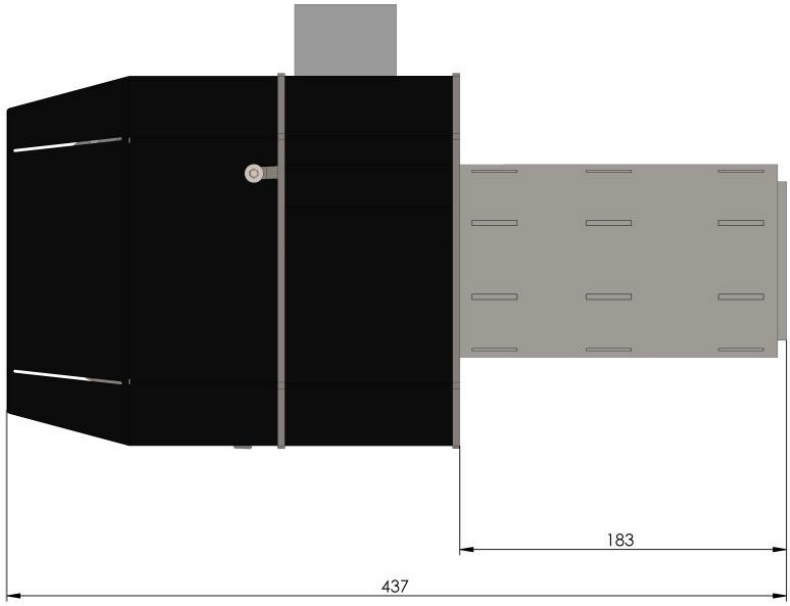

Brûleur ROTARY 6-20 kW STELLA PELL COMPACT

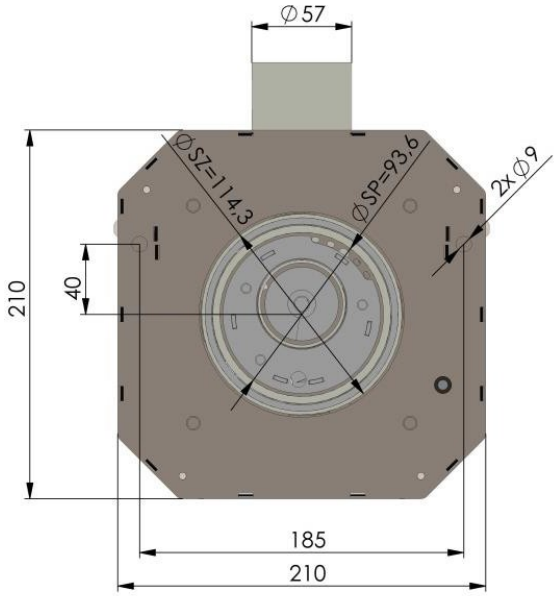

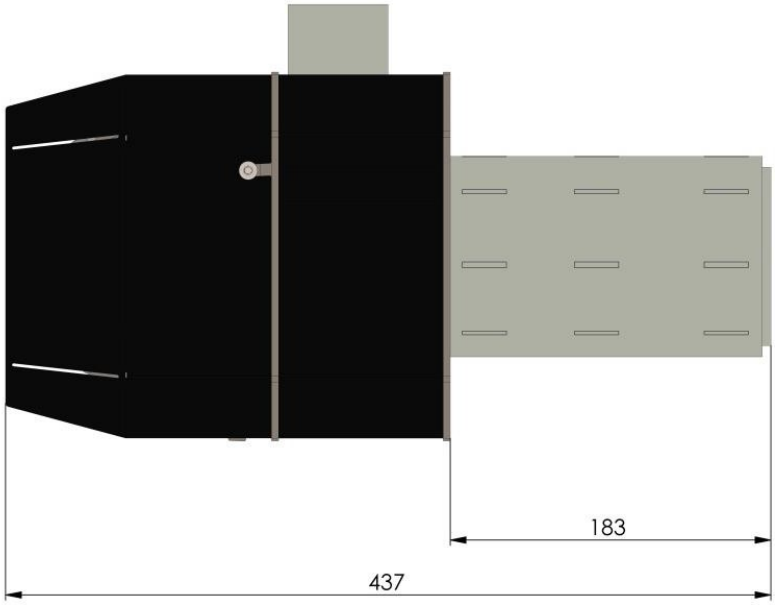

ROTARY 7-24 kW STELLA PELL COMPACT et 5-18 kW/7-25 kW SPIRA PELL ECO/CONDENS

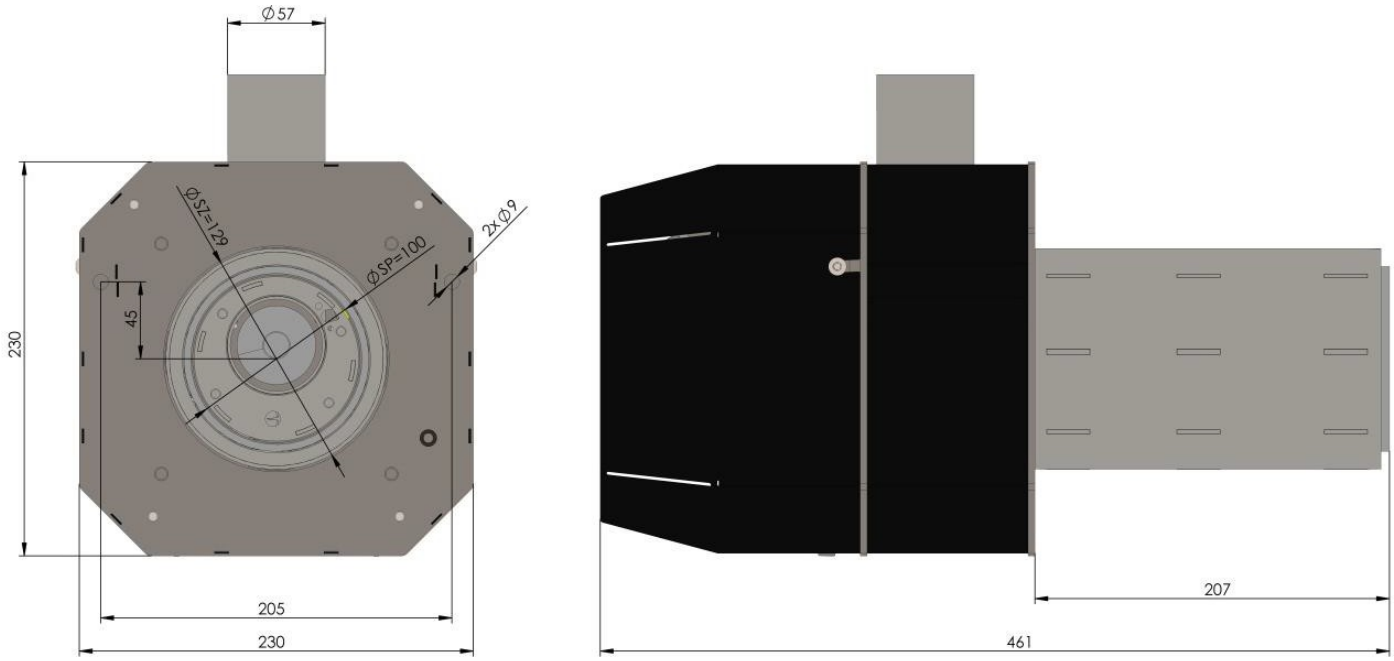

ROTARY 8-30 kW STELLA PELL COMPACT et 9-33 kW SPIRA PELL ECO/CONDENS

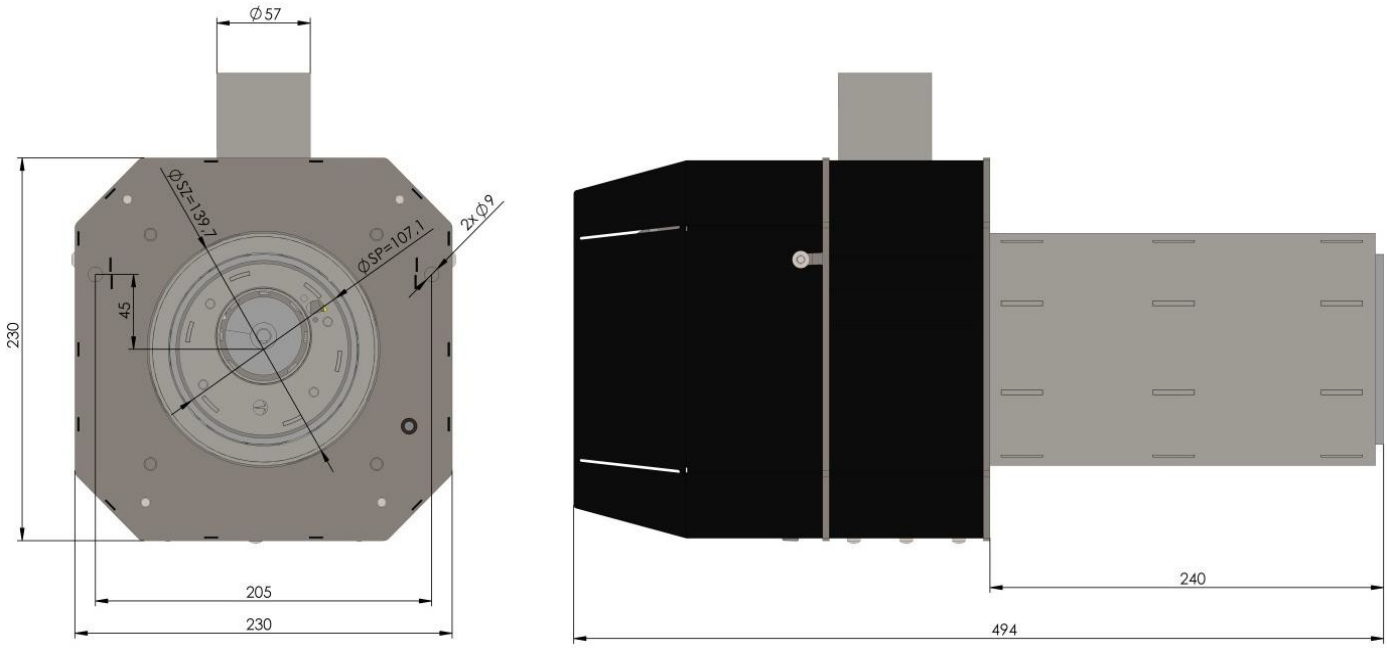

14. Caractéristiques des brûleurs

Caractéristiques	Modèles		
	4 -12 /5-16 kW	6-20 kW	7-24 kW
1. Puissance	4-12/5-16kW*	6-20 kW*	7-24 kW*
2. Type alimentation électrique	230 V alternatif (AC), 50 Hz (protection 6 A)		
3. Puissance moyenne consommée	24 W	24 W	25 W
4. Puissance Allumeur	150 W		
5. Rendement Brûleur	> 99 %		
7. Régulation la puissance brûleur	OUI (modulation de puissance dans toute la plage de fonctionnement du brûleur)		
8. Gestion d'une pompe chauffage	OUI		
9. Gestion d'une pompe ECS	OUI		
10. Régulation du brûleur avec thermostat d'ambiance	OUI en option		
11. Régulation du brûleur avec sonde extérieure (météo)	OUI		
12. Vis alimentation trémie granulés	OUI (Ø60mm)		
13. Tuyau flexible spiral pour granulé	OUI (Ø60mm)		

Specifications	Modèles
	8-30 kW
1. Puissance	8-30 kW*
2. Type alimentation électrique	230 V alternatif (AC), 50 Hz (protection 6 A)
3. Puissance moyenne consommée	28 W
4. Puissance Allumeur	150 W
5. Rendement Brûleur	> 99 %
7. Régulation la puissance brûleur	OUI (modulation de puissance dans toute la plage de fonctionnement du brûleur)
8. Gestion d'une pompe chauffage	OUI
9. Gestion d'une pompe ECS	OUI
10. Régulation du brûleur avec thermostat d'ambiance	OUI en option
11. Régulation du brûleur avec sonde extérieure (météo)	OUI
12. Vis alimentation trémie granulés	OUI (Ø60mm)
13. Tuyau flexible spiral pour granulé	OUI (Ø60mm)

* la puissance nominale correspond au granulé produit selon les normes DIN ou DIN plus. Les granulés avec un pouvoir calorifique différent feront varier cette puissance nominale qui pourrait être inférieure ou supérieure à celle décrite dans ce tableau.

15. Conditions de garantie et garantie client

Merci d'avoir choisi un brûleur rotatif auto-nettoyant GRANT by KIPI. Nous mettons tout en œuvre pour que cet appareil soit aussi durable que possible. Nous vous demandons donc de prendre connaissance des informations suivantes.
L'installation, la mise en service et la maintenance d'un brûleur KIPI doit uniquement être réalisé par un technicien qualifié.

1. Période de garantie :

□ Le fabricant offre une garantie de 2 ans sur le brûleur à compter de la mise en service, et au plus tard 1 mois à compter du jour de l'achat.
□ Le fabricant accorde une garantie de 12 mois sur l'allumeur ou sur 3 000 cycles d'allumage.
□ ATTENTION : le fabricant peut éventuellement prolonger la période de garantie de 3 ans si les conditions suivantes sont remplies :
1.1 Avoir souscrit l'extension de garantie.
1.2 L'installation du brûleur et la mise en service ont été effectuées par un installateur ou un technicien qualifié.
1.3 Avoir rempli le formulaire de garantie et envoyé la copie du rapport de mise en service à Grant France.
1.4 Maintenances effectuées par un installateur ou technicien qualifié tous les12 mois d'utilisation.
1.5 Que l'entretien courant soit effectué par l'utilisateur (vidage du cendrier, nettoyage du foyer)

2. Première Mise en service :

Le fabricant impose que l'installation du brûleur et la première mise en service soient effectuées par un installateur ou un technicien qualifié.
La première mise en service implique :
□ Contrôle de la qualité de l'assemblage et du fonctionnement de l'appareil.
□ Contrôle que le brûleur soit installé dans un environnement conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant.
□ Réglage du brûleur et contrôle de combustion.
□ Contrôle du bon fonctionnement des éléments de sécurité de l'appareil.
□ Remplir le bon de garantie.
La première mise en service n'implique pas :
□ De réparer les défauts d'une installation non conforme.

3. Visite de maintenance :
La maintenance doit être effectuée chaque année à compter de la date de la première mise en service.

4. Conditions de garantie :
□ Fourniture du bon de garantie dûment rempli.
□ Fourniture de la preuve d'achat.
□ L'installation et la première mise en service ont été effectuée par un installateur ou technicien qualifié.
□ Maintenances annuelles réalisées par un installateur ou technicien qualifié et payé par l'utilisateur.
□ Envoi postal obligatoire de la copie du protocole de première mise en service au fabricant par courrier postal ou via email, par installateur ou technicien qualifié.

□ Il est obligatoire pour l'installateur de donner au fabricant son consentement au traitement de données à caractère personnel conformément au GDPR, par courrier ou par courrier électronique.

5. La garantie ne couvre pas :

□ Dommages résultant d'un stockage et d'un transport inadéquats de l'appareil.
□ Dommages résultant d'une installation et/ou d'une première mise en service non conformes.
□ Dommages résultant d'une utilisation non conforme de l'appareil et de l'utilisation d'un combustible granulé inapproprié (PCI, taux de cendres, Taux d'humidité, calibre, longueur).
□ Dysfonctionnements dus à une installation hydraulique, électrique, de fumisterie ou de ventilation de chaufferie non conformes.
□ Dommages causés par des facteurs indépendants de la volonté du fabricant (inondations, incendies, surtensions, tremblement de terre, catastrophe naturelle etc.).
□ Les consommables sujets à l'usure.

6. La garantie n'est pas valide dans le cas où :

□ La plaque signalétique de l'appareil ait été retirée.
□ L'entretien et la maintenance aient été effectués par des personnes non qualifiées.
□ Les éléments du brûleur aient été modifiés et non validés par le fabriquant.
□ Le certificat de garantie ait été perdu ou endommagé.
□ Le produit ait été installé dans un pays autre que la France.
□ Le produit ait été acheté dans un pays autre que la France.

Première mise en service – Copie à renvoyer

Utilisateur / Lieu de l'installation

Nom et Prénom	
Adresse	
Code Postal/ Ville	

J'ai lu et les conditions de garantie et les accepte sans aucune restriction. J'ai reçu le manuel d'utilisation et j'ai appris à utiliser l'appareil. Je donne mon consentement pour que mes données personnelles soient traitées par la base de données de la société Grant France et pour le traitement des données à des fins de maintenance en vertu de la loi sur la protection des données du 1997 du 29 août 1997 (Loi. N°133, article 833 modifié).

Date et signature lisible de l'utilisateur :

Appareil	Gamme de puissance (kW)	Numéro de série et année de fabrication
Modèle de la chaudière		
	Gamme de puissance (kW)	Numéro de série et année de fabrication
Modèle du brûleur		

Signature de l'installateur ou technicien, cachet et Siret

Installation et première mise en service réalisée par :

Nom et Prénom	
Nom de la société	
Téléphone / Email	

Je déclare que l'appareil a été installé conformément aux normes et réglementations en vigueur. L'appareil et l'installation ont été vérifiés et sont adéquats. Le brûleur fonctionne correctement.

DONNEES PARAMETREES					
TEST VIS	NETTOYAGE		ALLUMAGE		
Efficacité de la vis (kg/h)	Intensité de nettoyage (%)	Temps de rotation pour nettoyage (s)	Dose granulés (g)	Débit d'air pour allumage (%)	Durée allumage (s)
REGULATION DE LA PUISSANCE DU BRULEUR					
Puissance brûleur minimale (kW)	Débit d'air à P (puissance minimum %)	Puissance brûleur moyenne (kW)	Débit d'air à P moyenne (%)	Puissance brûleur maximale (kW)	Débit d'air à P maximum (%)
MODE SURVEILLANCE (Supervision)					
OUI ☐		NON ☐			
Durée surveillance (m)	Puissance chaudière en mode surveillance (kW)	Durée de cycle (s)	Débit d'air (%)		
MODE			BRULEUR AVEC MODE THERMOSTAT		
STANDARD ☐	LOGIQUE FLOUE ☐		OUI ☐	NON ☐	
ANALYSE DES FUMEES A PUISSANCE MAXIMALE					
CO (ppm)	O2 (%)	Dépression cheminée (Pa)	Temp. Fumées (°C)	CO2 (%)	Rendement (%)
VENTILATION CHAUFFERIE			ANALYSE CO AMBIANT		
CONFORME ☐	NON CONFORME ☐		CONFORME ☐	NON CONFORME ☐	

16. Mise en service et maintenance

Première mise en service – Feuillet à conserver

Utilisateur / Lieu de l'installation

Nom et Prénom	
Adresse	
Code Postal/ Ville	

Appareil	Gamme de puissance (kW)	Numéro de série et année de fabrication
Modèle de la chaudière		
	Gamme de puissance (kW)	Numéro de série et année de fabrication
Modèle du brûleur		

J'ai lu et les conditions de garantie et les accepte sans aucune restriction. J'ai reçu le manuel d'utilisation et j'ai appris à utiliser l'appareil. Je donne mon consentement pour que mes données personnelles soient traitées par la base de données de la société Grant France et pour le traitement des données à des fins de maintenance en vertu de la loi sur la protection des données du 1997 du 29 août 1997 (Loi. N°133, article 833 modifié).

Date et signature lisible de l'utilisateur :

Installation et première mise en service réalisée par :

Nom et Prénom	
Nom de la société	
Téléphone / Email	

Signature de l'installateur ou technicien, cachet et Siret

Je déclare que l'appareil a été installé conformément aux normes et réglementations en vigueur. L'appareil et l'installation ont été vérifiés et sont adéquats. Le brûleur fonctionne correctement.

DONNEES PARAMETREES					
TEST VIS	NETTOYAGE		ALLUMAGE		
Efficacité de la vis (kg/h)	Intensité de nettoyage (%)	Temps de rotation pour nettoyage (s)	Dose granulés (g)	Débit d'air pour allumage (%)	Durée allumage (s)
REGULATION DE LA PUISSANCE DU BRULEUR					
Puissance brûleur minimale (kW)	Débit d'air à P (puissance minimum %)	Puissance brûleur moyenne (kW)	Débit d'air à P moyenne (%)	Puissance brûleur maximale (kW)	Débit d'air à P maximum (%)
MODE SURVEILLANCE (Supervision)					
OUI ☐		NON ☐			
Durée surveillance (m)	Puissance chaudière en mode surveillance (kW)	Durée de cycle (s)	Débit d'air (%)		
MODE			BRULEUR AVEC MODE THERMOSTAT		
STANDARD ☐	LOGIQUE FLOUE ☐		OUI ☐	NON ☐	
ANALYSE DES FUMEES A PUISSANCE MAXIMALE					
CO (ppm)	O2 (%)	Dépression cheminée (Pa)	Temp. Fumées (°C)	CO2 (%)	Rendement (%)
VENTILATION CHAUFFERIE			ANALYSE CO AMBIANT		
CONFORME ☐	NON CONFORME ☐		CONFORME ☐	NON CONFORME ☐	

16. Première maintenance après 12 mois de fonctionnement

Liste des actions à réaliser :
- Vérification du fonctionnement de régulation 860P3 et de ses paramètres
- Vérification des sécurités de l'appareil
- Vérification des mécanismes (engrenage, vis...) et inspection de l'état du brûleur

DONNEES PARAMETREES					
TEST VIS	NETTOYAGE		ALLUMAGE		
Efficacité de la vis (kg/h)	Intensité de nettoyage (%)	Temps de rotation pour nettoyage (s)	Dose granulés (g)	Débit d'air pour allumage (%)	Durée allumage (s)
REGULATION DE LA PUISSANCE DU BRULEUR					
Puissance brûleur minimale (kW)	Débit d'air à P (puissance minimum %)	Puissance brûleur moyenne (kW)	Débit d'air à P moyenne (%)	Puissance brûleur maximale (kW)	Débit d'air à P maximum (%)
MODE SURVEILLANCE (Supervision)					
OUI ☐		NON ☐			
Durée surveillance (m)	Puissance chaudière en mode surveillance (kW)	Durée de cycle (s)	Débit d'air (%)		
MODE			BRULEUR AVEC MODE THERMOSTAT		
STANDARD ☐	LOGIQUE FLOUE ☐		OUI ☐	NON ☐	
ANALYSE DES FUMEES A PUISSANCE MAXIMALE					
CO (ppm)	O2 (%)	Dépression cheminée (Pa)	Temp. Fumées (°C)		
VENTILATION CHAUFFERIE			ANALYSE CO AMBIANT		
BONNE ☐	MOYENNE ☐	MAUVAISE ☐	BONNE ☐	MOYENNE ☐	MAUVAISE ☐

Signature du technicien, cachet et numéro de Siret

16. Maintenance Annuelle

Liste des actions à réaliser :
- Vérification du fonctionnement de régulation 860P3 et de ses paramètres
- Vérification des sécurités de l'appareil
- Vérification des mécanismes (engrenage, vis...) et inspection de l'état du brûleur

DONNEES PARAMETREES					
TEST VIS	NETTOYAGE		ALLUMAGE		
Efficacité de la vis (kg/h)	Intensité de nettoyage (%)	Temps de rotation pour nettoyage (s)	Dose granulés (g)	Débit d'air pour allumage (%)	Durée allumage (s)
REGULATION DE LA PUISSANCE DU BRULEUR					
Puissance brûleur minimale (kW)	Débit d'air à P (puissance minimum %)	Puissance brûleur moyenne (kW)	Débit d'air à P moyenne (%)	Puissance brûleur maximale (kW)	Débit d'air à P maximum (%)
MODE SURVEILLANCE (Supervision)					
OUI ☐		NON ☐			
Durée surveillance (m)	Puissance chaudière en mode surveillance (kW)	Durée de cycle (s)	Débit d'air (%)		
MODE			BRULEUR AVEC MODE THERMOSTAT		
STANDARD ☐	LOGIQUE FLOUE ☐		OUI ☐	NON ☐	
ANALYSE DES FUMEES A PUISSANCE MAXIMALE					
CO (ppm)	O2 (%)	Dépression cheminée (Pa)	Temp. Fumées (°C)		
VENTILATION CHAUFFERIE			ANALYSE CO AMBIANT		
BONNE ☐	MOYENNE ☐	MAUVAISE ☐	BONNE ☐	MOYENNE ☐	MAUVAISE ☐

Signature du technicien, cachet et numéro de Siret

16. Maintenance Annuelle

Liste des actions à réaliser :
- Vérification du fonctionnement de régulation 860P3 et de ses paramètres
- Vérification des sécurités de l'appareil
- Vérification des mécanismes (engrenage, vis...) et inspection de l'état du brûleur

DONNEES PARAMETREES					
TEST VIS	NETTOYAGE		ALLUMAGE		
Efficacité de la vis (kg/h)	Intensité de nettoyage (%)	Temps de rotation pour nettoyage (s)	Dose granulés (g)	Débit d'air pour allumage (%)	Durée allumage (s)
REGULATION DE LA PUISSANCE DU BRULEUR					
Puissance brûleur minimale (kW)	Débit d'air à P (puissance minimum %)	Puissance brûleur moyenne (kW)	Débit d'air à P moyenne (%)	Puissance brûleur maximale (kW)	Débit d'air à P maximum (%)
MODE SURVEILLANCE (Supervision)					
OUI ☐		NON ☐			
Durée surveillance (m)	Puissance chaudière en mode surveillance (kW)	Durée de cycle (s)	Débit d'air (%)		
MODE			BRULEUR AVEC MODE THERMOSTAT		
STANDARD ☐	LOGIQUE FLOUE ☐		OUI ☐	NON ☐	
ANALYSE DES FUMEES A PUISSANCE MAXIMALE					
CO (ppm)	O2 (%)	Dépression cheminée (Pa)	Temp. Fumées (°C)		
VENTILATION CHAUFFERIE			ANALYSE CO AMBIANT		
BONNE ☐	MOYENNE ☐	MAUVAISE ☐	BONNE ☐	MOYENNE ☐	MAUVAISE ☐

Signature du technicien, cachet et numéro de Siret

17. Dépannage

Date d'enregistrement du défaut de fonctionnement ou de la panne : .....
Date d'intervention : .....
Description du ou des problèmes rencontrés :
.....
.....
.....
.....
.....
Liste des pièces remplacées
.....
.....
Signature du technicien, cachet et numéro de siret : .....

Date d'enregistrement du défaut de fonctionnement ou de la panne : .....
Date d'intervention : .....
Description du ou des problèmes rencontrés :
.....
.....
.....
.....
.....
Liste des pièces remplacées
.....
.....
Signature du technicien, cachet et numéro de siret : .....

Date d'enregistrement du défaut de fonctionnement ou de la panne : .....
Date d'intervention : .....
Description du ou des problèmes rencontrés :
.....
.....
.....
.....
.....
Liste des pièces remplacées
.....
.....
Signature du technicien, cachet et numéro de siret : .....

Consentement au traitement de données à caractère personnel conformément au GDPR

1. Je, soussigné.....

accepte que mes données personnelles soient traitées, y compris nom / prénom, adresse, téléphone, e-mail, par l'administrateur de données: Grant France SAS située 2610, Avenue des Landiers, 73000 Chambéry et ce à des fins de traitement d'information (suivi historique service après vente) et de marketing.

2. Je donne mes données personnelles volontairement et déclare qu'elles sont vraies.

3. J'ai lu la clause d'information, y compris des informations sur l'objectif et les méthodes de traitement des données à caractère personnel, ainsi que sur le droit d'accéder à mes données personnelles et de les modifier.

.....

Date et Signature

Clause d'information pour les personnes concernées

Veuillez noter que:

1) L'administrateur de vos données personnelles est Grant France SAS ci-après dénommé administrateur l'administrateur traite vos données personnelles,

2) Vos données personnelles seront traitées à des fins d'information et de marketing et ne seront pas partagées avec d'autres clients ; le traitement de vos données personnelles est basé sur l'art. 6 du règlement du Parlement européen et du Conseil (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95 / 46 / CE (règlement général sur la protection des données),

3) La fourniture de données est nécessaire pour permettre à l'administrateur de respecter efficacement ses obligations légales,

4) Vous avez le droit de :

- demander à l'administrateur de vous donner accès à vos données personnelles, de rectifier, d'effacer ou de restreindre le traitement de vos données personnelles.
- s'opposer au traitement de vos données personnelles,
- transférer vos données personnelles,
- soumettre une plainte à l'autorité de surveillance,
- retirer le consentement au traitement de données à caractère personnel.

5) Vos données personnelles ne sont pas soumises à une un traitement de données automatisées, y compris le profilage,

Je déclare avoir lu la clause ci-dessus et en comprendre et en accepter les termes.

EC DECLARATION OF CONFORMITY

Producer:
BTI GUMKOWSKI Sp. z o.o. Sp. k.
ul. Obornicka 71, 62-002Suchy Las

déclare que les brûleurs à granulés type :
ROTARY-POWER, des puissances suivantes 4-12kW, 4-16 kW, 5-20 kW, 6-26 kW, 8-36 kW,
répondent aux exigences et est conforme aux directives :

- 2006/42/WE,
- 2006/95/WE,
- 2004/108/WE,

sont conformes aux directives des normes harmonisées suivantes :

- PN-EN 953+A1:2009,
- PN-EN ISO 13732-1:2009,
- PN-EN 60127-1:2008/A1:2012,
- PN-EN 60445:2011E,
- PN-EN 60519-1:2011E,
- PN-EN 60730-2-5:2006/ A2:2010E,
- PN-EN 60730-1:2012E,
- PN-EN ISO 12100:2012,
- PN-EN 61000-6-3:2008,
- PN-EN 60730-2-9:2011,
- PN-EN 15270:2008.

Personne autorisée à préparer la documentation technique : zymon Bajerlein

Poznań, 10 April 2015

Jan Gumkowski

BTI GUMKOWSKI Sp. z o.o. Sp. k.
ul. Obornicka 71, 62-002 Suchy Las
KRS 0000520520 NIP 9721251263
REGON 302832793 tel. 61 811 70 37

Conditions Générales De Vente GRANT FR

1. DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente régissent les ventes des Produits figurant au Catalogue des Produits GRANT France, conclues entre la société GRANT France et le Client. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes dispositions émanant de la documentation du Client. Elles sont systématiquement remises au Client lors de la remise des devis et lors de l'envoi de la confirmation de commande.

2. COMMANDES – MODIFICATIONS

La société GRANT France adresse sur demande du Client les devis correspondants au souhait de commande exprimé par le Client, accompagné des Conditions générales de vente et des remises catégorielles applicables sur le Tarif public Conseillé tel que figurant au catalogue Grant France.
La commande Client peut être passée par différents procédés, y compris par le renvoi du Devis établi par GRANT France dûment daté et signé par le Client et revêtu de la mention « Bon pour accord » ainsi que du tampon de l'entreprise Cliente ou par l'envoi par le Client d'un bon de commande spécifique à son entreprise.
Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, par GRANT France, par mail ou tout autre moyen écrit, notamment électronique et sous réserve du versement de l'acompte prévu à l'article 4 ci-après.
Les commandes dûment acceptées sont non modifiables.
En sa qualité de professionnel de même spécialité que GRANT FRANCE, l'Acheteur reconnaît expressément que les caractéristiques techniques des Produits et autres données figurant dans les catalogues, fiches techniques, ou tout autre document sont indicatives des performances des produits dans un contexte d'utilisation défini restrictivement et conformément aux règles de l'art.
Il appartient donc au Client de prendre en compte les préconisations techniques des Produits lors de la sélection des Produits par rapport à l'installation souhaitée et à son environnement et d'une manière générale d'opérer sa sélection conformément aux règles de l'art en la matière.

3. PRIX – TARIF APPLICABLE

Les tarifs applicables issus des tarifs catégoriels et particuliers figurent dans les devis adressés au client. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant une durée de 1 mois à compter de la date du Devis adressé au Client.
Ces prix sont nets et HT, départ usine ou plateforme. Un forfait transport exigible sera par ailleurs mentionné sur la facture.
Des conditions tarifaires catégorielles et particulières peuvent être pratiquées en fonction des volumes de commandes réalisés.

4. CONDITIONS ET DÉLAIS DE RÈGLEMENT

Toute première commande d'un Client est réglée à hauteur de 100 % à la commande par virement bancaire avant livraison.
Pour les commandes postérieures, un acompte correspondant à 50 % du montant de la commande est réglé par virement bancaire à la passation de la commande par le Client. GRANT France se réserve le droit d'annuler toute commande acceptée à défaut de versement de l'acompte sus visé dans un délai de 8 jours à compter de l'acceptation de la commande.
Le solde est réglable à 30 jours date de facture sauf conditions particulières. Les factures sont émises le lendemain de la livraison.
À tout moment, GRANT FRANCE peut conditionner la livraison d'une commande à son paiement intégral sur facture pro forma si l'encours du Client concerné n'est plus couvert par l'assurance-crédit de GRANT FRANCE.
En cas de retard de paiement au-delà de la date de règlement figurant sur la facture adressée au client, des pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit applicable dès le lendemain de la date prévue, sans formalité ni mise en demeure préalables. Ces pénalités de retard seront calculées au taux mensuel de 7% du montant TTC du prix de vente auquel s'ajoutera le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ sera due de plein droit et sans notification préalable par l'auteur du retard de paiement.
En cas de non-respect de ces conditions de règlement pour une commande, GRANT France se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours ou, le cas échéant, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées au client selon les Conditions Particulières.

5. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des Produits, au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Le transfert des risques lui s'opère dès la Livraison des Produits.
Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, les produits pourront être revendiqués, conformément aux dispositions légales et /ou réglementaires en vigueur.

6. LIVRAISONS

Les Produits seront livrés dans le délai maximum tel qu'indiqué sur l'acceptation de la commande par GRANT France.
Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et Grant France ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison n'excédant pas 15 jours ce délai maximum. En cas de retard supérieur à 15 jours, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par Grant France.
La responsabilité de Grant France ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure.
La livraison sera effectuée lors de la remise au Client des produits, ainsi qu'en atteste la signature par le Client du bon de remise de la marchandise émis par le transporteur. Il appartient au Client de vérifier les manquants ou dégâts survenus pendant le transport et faire immédiatement toutes réclamations utiles auprès du transporteur dans les conditions précisées à l'article L 133-3 du code de commerce (par lettre RAR, 3 jours maximum après livraison, montants des dégâts stipulés) en adressant une copie de cette correspondance à GRANT France qui fera ensuite son affaire du remboursement des Produits dégradés. A défaut du respect de ces conditions, le Client perd la faculté de se faire rembourser toute marchandise manquante ou cassée pendant le transport.
Le Client est tenu de vérifier la conformité de la commande lors de la prise de possession des Produits. A défaut de réserves expressément émises par le Client par écrit, dans un délai de 48 heures à compter de la Livraison, les Produits délivrés par Grant France seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.
Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client.

7. GARANTIES CONTRACTUELLE SUR LES PRODUITS – GARANTIE VICES CACHÉS

Les Produits vendus sont garantis conventionnellement contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous qui surviendraient pendant une période fixe selon les durées de garantie mentionnées dans les catalogues tarifs de chaque Produit.
La garantie court à compter de la date figurant sur le protocole d'installation et mise en service chez le Client signé par les deux parties. A défaut d'envoi de ce protocole à Grant France la garantie ne pourra s'appliquer.
En outre, la présente garantie est exclue :

- Si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien d'une utilisation ou d'une installation non conforme aux prescriptions techniques des produits et /ou aux recommandations de GRANT France et /ou aux règles de l'art en la matière,
- Si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du produit par rapport à l'utilisation qui en est faite ou d'une négligence ou d'un défaut d'entretien du produit ou de l'installation de la part du Client si le fonctionnement défectueux provient de pièces de remplacement dont les caractéristiques techniques ne sont pas identiques aux pièces d'origine,
- Si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

Au titre de la garantie contractuelle sus visée, le Client envoie à GRANT France la pièce jugée défectueuse et fournit toutes explications concernant le défaut relevé. Pour le corps de chauffe, le numéro de série est en outre systématiquement mentionné. Grant France remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques. Cette garantie ne couvre pas les frais de main d'œuvre mais couvre les frais de transport.
En outre, les Produits sont garantis conformément à la garantie légale des vices cachés (article 1641 code civil), dans la stricte limite du remplacement des produits, et dans les termes et conditions prévus à l'article 8 ci-après.

8. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de GRANT France ne saurait être recherchée pour des dommages de toute nature, liés de manière directe ou indirecte à l'une des causes d'exclusion de la garantie telles qu'indiquées à l'article 7 sus visé.
En outre GRANT France est responsable dans les seules conditions impératives prévues par la loi à l'exclusion de toute disposition supplétive.
En tout état de cause, la responsabilité de Grant France sera, à l'exception de la réparation des dommages corporels, limitée à une somme qui sera plafonnée à deux fois le montant de la vente des Produits donnant lieu à réparation. En outre, GRANT France ne pourra être tenue de réparer les dommages immatériels ou indirects dont le Client ou un tiers se prévaudrait à son égard ; de ce fait, elle ne pourra être tenue à indemniser notamment des pertes d'exploitation, de production, de profits ou toute autre perte de nature économique ou financière.

9. DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.
Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

10. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

TOUT DIFFEREND QUI N'AURA PU ETRE REGLE A L'AMIABLE ENTRE LES PARTIES, AYANT SON ORIGINE DANS L'EXECUTION DU CONTRAT DE VENTE REGI PAR LES PRESENTES SERA DE LA COMPETENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY.

© Design : GRANT FR - Plans, tarifs, descriptifs et photos sont non contractuels et sujets à être modifiés.

Pensez chauffage, pensez Grant.

GRANT FRANCE (SAS)
2610 Avenue des Landiers
Z.A.E. du Pré Pagnon - 73000 Chambéry
E-mail : contact@grantfrance.fr - Tél. : 04 79 33 86 00

www.grantfrance.fr